# SÉANCE DU JEUDI 1er DÉCEMBRE 1938.

# VERGADERING VAN DONDERDAG 1 DECEMBER 1938.

## SOMMAIRE :

EXCUSE :

Absence motivée, page 132.

SENAT :

Transmission du budget du corps de la gendarmerie et d'un projet de loi complétant les lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, p. 132.

COUR DES COMPTES :

Ampliation d'une délibération du conseil des ministres, p. 132.

PROJET DE LOI :

DÉPOT :

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances, dépose un projet de loi portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion, p. 132.

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER :

Suite de la discussion générale des budgets d'ordre financier pour l'exercice 1939 :

1° Budget des voies et moyens;
2° Budget de la dette publique;
3° Budget des pensions;
4° Budget des non-valeurs et remboursements;
5° Budget des recettes et dépenses pour ordre;
6° Projet de loi portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion. *Orateurs :* **M. Heyman,** p. 132. — **M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances, **M. Buset,** p. 138. — **M. Glineur,** p. 146.

RAPPORT :

DÉPOT ET LECTURE :

De **M. Leclercq** sur le projet de loi portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion, p. 137.

INTERPELLATION (Demande) :

De **M. Devroe** à M. le ministre des affaires économiques, des classes moyennes et de l'agriculture et à M. le ministre des travaux publics et de la résorption du chômage. (Recrudescence du chômage et mesures à prendre), p. 146.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Butaye, P. Collet, Coussens, Henon, Jacques, Pelgroms, Van Walleghem,** p. 148.

## INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGING :

Bericht van verhindering, bladzijde 132.

SENAAT :

Overmaking van de Rijkswachtbegrooting en van een wetsontwerp aanvullende de wetten betreffende de onteigening ten algemeenen nutte, blz. 132.

REKENHOF :

Afschrift van een beraadslaging van den ministerraad, blz. 132.

WETSONTWERP :

INDIENING :

De **heer Max-Léo Gérard,** minister van financiën, legt ter tafel een wetsontwerp houdende verhooging van de taxe op de radio-ontvangtoestellen, blz. 132.

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD :

Voortzetting van de algemeene behandeling van de begrootingen van financieelen aard voor het dienstjaar 1939 :

1° Rijksmiddelenbegrooting;
2° Rijksschuldbegrooting;
3° Begrooting van pensioenen;
4° Begrooting van kwade posten en terugbetalingen;
5° Begrooting van ontvangsten en uitgaven voor orde;
6° Wetsontwerp houdende verhooging van de taxe op de radio-ontvangtoestellen. *Sprekers :* **de heer Heyman,** blz. 132. — De **heer Max-Léo Gérard,** minister van financiën, de **heer Buset,** blz. 138. — De **heer Glineur,** blz. 146.

VERSLAG :

INDIENING EN VOORLEZING :

Van den **heer Leclercq** over het wetsontwerp houdende verhooging van de taxe op de radio-ontvangtoestellen, blz. 137.

INTERPELLATIE (Aanvraag) :

Van den **heer Devroe** tot den minister van economische zaken, middenstand en landbouw en tot den minister van openbare werken en werkverschaffing. (Aangroei der werkloosheid en te nemen maatregelen), blz. 146.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Butaye, P. Collet, Coussens, Henon, Jacques, Pelgroms, Van Walleghem,** blz. 148.

PRESIDENCE DE **M. HUYSMANS,** PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN **HEER HUYSMANS,** VOORZITTER.

**MM. Amelot** et **Housiaux,** secrétaires, prennent place au bureau.

**De heeren Amelot** en **Housiaux,** secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

**Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.**

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

De vergadering wordt geopend te 14 uur

**La séance est ouverte à 14 heures.**

EXCUSÉ.

**M.** De Pauw, empêché, prie la Chambre d'excuser son absence à la séance de ce jour.

— Pris pour information.

VERONTSCHULDIGING.

Voor heden : de heer De Pauw, belet.

— Voor kennisneming.

COMMUNICATIONS. — MEDEDEELINGEN.

Par message du 30 novembre 1938, le Sénat transmet le projet de loi contenant le budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1939, qu'il a adopté en séance de cette date.

— Renvoi à la commission de la défense nationale.

Bij brief van 30 November 1938 zendt de Senaat het wetsontwerp in houdende de begrooting voor het dienstjaar 1939, dat hij in vergadering van dien datum heeft aangenomen.

— Te verwijzen naar de commissie voor de landsverdediging.

Par message du 30 novembre 1938, le Sénat transmet le projet de loi remettant en vigueur, pour une durée de deux ans, la loi du 11 avril 1936 complétant les lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et applicable aux travaux exécutés pour occuper les ouvriers chômeurs, qu'il a amendé en séance de cette date.

— Renvoi à la commission qui a examiné le projet de loi primitif (commission des travaux publics).

Bij brief van 30 November 1938 zendt de Senaat het wetsontwerp in waarbij opnieuw van kracht wordt, voor den duur van twee jaar, de wet van 11 April 1936, ter aanvulling van de wetten op de onteigeningen te algemeenen nutte en van toepassing op de werken uitgevoerd om ledige arbeidskrachten te werk te stellen, zooals hij het gewijzigd heeft in vergadering van dien datum.

— Te verwijzen naar de commissie die vroeger het ontwerp onderzocht (commissie voor de openbare werken).

**M. le président.** — J'attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'il ne s'agit ici que d'un petit changement. C'est une simple modification de mots.

Par lettre en date du 23 novembre 1938, M. le premier président de la Cour des comptes transmet, conformément à l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, modifié par l'article 7 de celle du 20 juin 1921, accompagné d'un exposé, une ampliation d'une délibération, prise par le conseil des ministres, sous la date du 25 octobre 1938, en vue d'accorder au sieur Folon, Joseph, des majorations de rente aux taux successifs de 10, 20, 30 et 40 p. c., s'échelonnant sur une période à venir, suite à une demande en aggravation introduite par le prénommé, en application des articles 1er et 2 de l'arrêté royal du 14 août 1933, complétant la législation sur la réparation des dommages subis par les victimes civiles de la guerre.

— Renvoi à la commission des finances.

Bij brieve van 23 November 1938 zendt de eerste-voorzitter van het Rekenhof, overeenkomstig artikel 14 der wet van 29 October 1846, gewijzigd bij artikel 7 van deze van 20 Juli 1921, een afschrift in vergezeld van een uiteenzetting, van een beslissing, op 25 October 1938 door den ministerraad genomen, ten einde aan den genaamden Folon, Joseph, achtereenvolgende renteverhoogingen te verleenen van 10, 20, 30 en 40 t. h., te verdeelen over een latere periode, en ingevolge een vraag wegens verergering door hoogergenoemde ingediend, en zulks in toepassing van de artikelen 1 en 2 van het koninklijk besluit van 14 Augustus 1933 tot aanvulling van de wetten op de schadeloosstelling van de burgerlijke oorlogsslachtoffers.

— Verzonden naar de commissie voor de financiën.

DÉPOT D'UN PROJET DE LOI. — INDIENING VAN EEN WETSONTWERP.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le projet de loi portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion.

**De heer Max-Léo Gérard,** minister van financiën, legt ter tafel het wetsontwerp houdende verhooging van de taxe op de radio-ontvangtoestellen.

— Il est donné acte à M. le ministre du dépôt de ce projet de loi, qui sera imprimé et distribué.

Er wordt aan den heer minister akte verleend van de indiening van dit wetsontwerp, dat gedrukt en rondgedeeld zal worden.

**M. le président.** — Ce projet de loi doit faire l'objet d'une discussion séparée; aussi, je propose à la Chambre de rattacher celle-ci à la discussion en cours sur les budgets d'ordre financier.

Le rapport sera d'ailleurs déposé en cours de séance.

Pas d'opposition?

Il en sera ainsi.

Dit wetsontwerp dient het voorwerp uit te maken van een afzonderlijke bespreking; ook stel ik aan de Kamer voor deze te voegen bij de aanhangig zijnde behandeling van de begrootingen van financieelen aard.

Het verslag zal trouwens tijdens de vergadering worden ter tafel gelegd.

Geen verzet?

Aldus zal geschieden.

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER POUR L'EXERCICE 1939 : *a)* VOIES ET MOYENS; *b)* DETTE PUBLIQUE; *c)* PENSIONS; *d)* NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS; *e)* RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

*Suite de la discussion générale.*

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD VOOR HET DIENSTJAAR 1939 : *a)* RIJKSMIDDELEN; *b)* RIJKSSCHULD; *c)* PENSIOENEN; *d)* KWADE POSTEN EN TERUGBETALINGEN; *e)* ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDE.

*Vervolg van de algemeene bespreking.*

**De heer voorzitter.** — Wij zetten de algemeene bespreking voort van de begrootingen van financieelen aard voor het dienstjaar 1939.

Het woord is aan den heer verslaggever.

**De heer Heyman,** verslaggever (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heeren, uit de besprekingen welke in de kommissie van financiën plaats hadden over 's lands middelenbegrooting kan men deze algemeene conclusie trekken, dat zij van meening was

dat men dan eerst de draagwijdte, de beteekenis en vooral de gevolgen van de begrooting objectief kan beoordeelen wanneer men én haar financieel, én haar economisch aspect onderzoekt en samenschakelt. Wij wenschen, in onze hoedanigheid van verslaggever, enkele groote kenmerken van de begrooting op deze beide gebieden te belichten.

En dit zonder nog in bijzonderheden te treden, wat we naar mijn bescheiden meening voldoende in ons verslag hebben gedaan. Laten we dus eerst en vooral gedurende enkele oogenblikken het financieel aspect van de begrooting bespreken en laten we vooraf beginnen met een paar verheugende vaststellingen.

De eerste is onbetwistbaar de stabiele toestand van onze thesaurie. Oud-minister Janssen deed op het congres van het blok der katholieken verleden Zondag uitschijnen dat deze toestand tot in de maand September j.l. zeer moeilijk en, ja, zeer bedreigd was. Hij schrijft die crisis van de thesaurie toe aan de stijgende uitgaven gedurende de drie jongste jaren van de buitengewone begrooting, uitgaven die natuurlijk moesten gedekt worden door leeningen. Ze bedroegen voor 1936, 2,486 millioen; voor 1937, 2,877 millioen, en voor 1938, 2,573 millioen, hetzij ongeveer acht milliard in drie jaar. Einde Juli waren de ongeveer 3 milliard van het herwaarderingfonds van den goudvoorraad van de Nationale Bank uitgegeven. Dat was niet te verwonderen, vermits de uitvoering van de buitengewone begrooting 200 millioen per maand vroeg plus 60 millioen voor het dekken van het tekort op de gewone begrooting. Wij hebben daarenboven twee geweldige schokken gekend. De eerste was de nieuwe daling van den Franschen frank in Mei j.l. en de tweede het brengen op versterkten vredesvoet van ons leger in September ll.

Toen München den oorlog had vermeden, schreef de regeering onmiddellijk een leening uit van 1 milliard, die schitterend lukte, en waaraan 319,000 onderschrijvers deelnamen. Wij mogen nu, zoo besloot minister Janssen, ruimer ademen tot in de Lente. Mijne heeren, laten wij ook, als parlement, ons daarover op de eerste plaats verheugen.

Tweede verheugende vaststelling : de onbetwistbare besparingen die men in de verschillende hoofdstukken van het budget vindt, hetzij men onder de oogen neemt de openbare schuld, de gewone begrooting of de buitengewone begrooting.

Inderdaad, voor wat de openbare schuld aangaat, vinden wij volgende besparingen welke verwezenlijkt werden door het terugbetalen van buitenlandsche leeningen door middel van andere buitenlandsche leeningen, die afgesloten werden aan kleineren intrest : voor het dienstjaar 1935 — ik geef ronde cijfers aan — een besparing van 38 millioen; voor 1936, een besparing van 70 millioen; voor 1937, een besparing van 69 millioen; voor 1938, een besparing van 58 millioen; met een totaal van 256,935,360 frank.

Voor wat nu aangaat de gewone begrooting in het algemeen genomen, op administratief gebied, 't is te zeggen de uitgaven van de departementen, hebben wij maar de cijfers te vergelijken om te zien, dat in 1938 administratieve besparingen werden gedaan ten bedrage van 129 millioen en in 1939 ten bedrage van 262 millioen.

Ten derde en eindelijk, voor wat de buitengewone begrooting aangaat, wordt voorzien een vermindering van ongeveer 1 milliard. Ik geloof, bijgevolg, dat de conclusie welke ik heb aangegeven juist is : hoe men ook de begrooting bekijkt, hetzij op het gebied van openbare schuld, hetzij op het gebied der gewone administratieve uitgaven, hetzij op het gebied van de buitengewone begrooting, het is onbetwistbaar, dat door de regeering een ernstige poging tot besparen werd gedaan. Een voldoende poging? Daar zal ik straks beter kunnen op antwoorden, wanneer wij de begrooting verder zullen ontleed hebben.

Mijne heeren, het is onbetwistbaar dat wij in 1935 werkelijk tot een optimum van mogelijke uitgaven gekomen waren.

In 1935 zijn de inkomsten 10,014,000,000 frank. In 1938 daarentegen bedragen de inkomsten 11,543,000,000 frank, of een meerdere ontvangst van 1,529,000,000 frank, procentsgewijze 15.2 t. h.

De uitgaven in 1935 bedragen 10,124,000,000 frank, en de uitgaven van 1938, 12,027,000,000 frank, 't is te zeggen een meerdere uitgave, in 1938 in vergelijking met 1935, van 2,053,000,000 frank, procentsgewijze 20 t. h.

De inkomsten stegen dus met 15.2 t. h., de uitgaven daarentegen stegen met 20 t. h. De gevolgtrekking is duidelijk : de uitgaven hadden op dat oogenblik de reeds hoogere inkomsten overschreden; maar, mijne heeren, wanneer men nu een vergelijking maakt met de cijfers van 1935-1938, dan mogen we ook niet nalaten de gegevens voor 1938-1939 te onderzoeken.

In 1938 bedragen de inkomsten 11,543,000,000 frank. Beraamd werd voor 1939 11,700,000,000 frank, wat een vermeerdering van inkomsten beteekent van 167,000,000 frank.

Wat de uitgaven aangaat voor 1938, deze bedragen 12 milliard 57,000,000 frank. Voor 1939, werden de uitgaven beraamd op 11,583,000,000 frank, hetzij een vermindering van 474,000,000 frank. We moeten dus bekennen dat het roer werkelijk omgeworpen is. Wanneer men de nieuwe cijfers 1938-1939, waarbij de inkomsten een vermeerdering van 167,000,000 frank en de uitgaven een vermindering van 474,000,000 frank vertoonen, dan dringt zich de tegenovergestelde gevoltrekking op van deze die voortspruit uit de vergelijking van de cijfers voor 1935-1938.

Mijne heeren, wij beschouwen het als een plicht — en ik ben zeker te spreken in naam van geheel de commissie — hier hulde te brengen aan den achtbaren heer minister van financiën en aan geheel de regeering voor de gelukkige pogingen door hen aangewend om de begrooting tot redelijke verhoudingen terug te brengen.

Het is onbetwistbaar dat op dat gebied, met het oog op de begrooting van 1939, een ernstige poging tot bezuiniging is gedaan geworden, zonder dat daarom nochtans kan worden beweerd, dat we voor de toekomst gerust kunnen zijn. Integendeel, zeer groote voorzichtigheid blijft geboden, zoowel wat betreft de ramingen van de inkomsten, als wat aangaat de schatting van de uitgaven. En dit is, mijne heeren, wat ik thans door het nader onderzoek van enkele begrootingen zou willen bewijzen.

De verschillende sprekers die me op deze tribune zijn voorafgegaan, hebben allen gewezen — en terecht — op de stijging van de uitgaven op alle gebied. Men heeft nochtans onvoldoende aangewezen in welke departementen deze verhooging van uitgaven hoofdzakelijk moeten worden gezocht.

Ik meen dat het oogenblik gekomen is om, op de objectieve wijze, het land dienaangaande in te lichten. Het is, inderdaad, niet voldoende, mijne heeren, te verklaren dat de uitgaven zijn gestegen inzake personeel, inzake materiaal, inzake algemeene administratieve lasten. Men moet ook nagaan in welke departementen vooral de uitgaven gestegen zijn, voor welke doeleinden en op welk oogenblik. Het is dat wat ik thans aan de Kamer zou willen mededeelen.

Nemen wij in dit verband de drie voornaamste posten : 1° deze van landsverdediging; 2° deze van openbaar onderwijs, en 3° deze van de verzekering tegen werkloosheid, waarvan, ik hoef het u niet meer te herhalen, in groote mate het evenwicht van de begrooting afhangt.

Het is onbetwistbaar, mijne heeren, dat zoowel wat de gewone als wat de buitengewone begrooting betreft, de uitgaven bestemd voor de landsverdediging het zwaarst op het Staatsbudget wegen. Wanneer we zulks aan de openbare meening bekend maken, dan wil dit niet zeggen dat we die uitgaven afkeuren. Integendeel, wij weten dat de uitgaven voor de landsverdediging het rantsoen zijn van onze onafhankelijkheid en zelfstandigheid...

**De heer Vaes.** — Maar die terzelfdertijd te veel verdoezeld wordt.

**De heer Heyman.** — Ik meen dus dat het oogenblik gekomen is om aan het land te zeggen wat die cijfers beteekenen.

Nemen wij dus vooreerst de begrooting van landsverdediging. Vergeten wij niet dat nog altijd de oorlogslasten op onze gewone begrooting wegen op de volgende wijze : één milliard voor de oorlogsschulden en één milliard (rond cijfer) voor de oorlogspensioenen; het is te zeggen twee milliard.

**M. Wauters.** — Pour le budget ordinaire.

**De heer Heyman.** — Zeker. Wat nu aangaat het budget der landsverdediging zelf is de toestand de volgende :

In 1935 bedroeg de gewone begrooting : 783 millioen; in 1939 : 1,222 millioen of een vermeerdering van 439 millioen.

Voor de drie laatste jaren werd aldus een vermeerdering van uitgaven vastgesteld, op de gewone begrooting, van 58 t. h.

Voor wat nu de buitengewone begrooting betreft waren de uitgaven van 1934 tot 1938 : 10,600 millioen, waarvan 2,400 millioen voor de landsverdediging.

Voor 1939 voorziet de buitengewone begrooting uitgaven ten beloope van 1,612 millioen, waarvan 420 millioen voor de landsverdediging, of ongeveer elk jaar het vierde der buitengewone begrooting.

Voor 1939 is de toestand als volgt : gewone begrooting : duizend 222 millioen; buitengewone begrooting : 420 millioen; pensioenen : 46 millioen, samen : 1,688 millioen.

Ziedaar de algemeene cijfers.

Maar wij gaan dat wat dichter bij onderzoeken, en wij gaan de drie posten bekijken waarover gisteren gesproken werd : de post van het personeel, de post van het materiaal en de post van de pensioenen. Dat zijn drie factoren die gewoonlijk aangegeven worden als zijnde deze welke de grootste vermeerderingen van uitgaven hebben teweeggebracht. Laten wij zien welk het aandeel is van de landsverdediging op deze drie gebieden.

En vooreerst het personeel.

Mijne heeren, wanneer wij een vergelijking doen van den toestand van het personeel vanaf 1934 tot 1938, dan komen wij tot de bestatiging dat de vermeerdering van het personeel van al de ministeries 8,332 eenheden bedraagt. Ziet daarover mijn verslag, bladzijde 65, hetwelk den toestand per ministerie ontleedt.

**M. Buset.** — Ce n'est qu'au département de la défense nationale qu'il y a eu des augmentations importantes de personnel.

**M. Heyman.** — Je vais le démontrer, patientez un instant.

In 1934 bedroeg het totaal 144,794 eenheden, waarvan 135,065 vast personeel; 8,423 tijdelijk personeel en 1,306 ter beschikking gesteld personeel.

In 1938 was de respectievelijke toestand als volgt : 153,126 eenheden; 139,757 vast personeel; 12,377 tijdelijk personeel; 992 ter beschikking gesteld personeel.

Zij dus een totale vermeerdering van 8,332 eenheden.

En ziehier nu het aandeel van de landsverdediging in deze personeelsverhooging : Volgens de algemeene toelichting der begrooting door den achtbaren heer minister van financiën (blz. 14), zijn de militaire uitgaven gestegen met 384 en gaan van circa 894 millioen in 1935 naar 1,278 millioen in 1938.

De personeeluitgaven, te weten de wedden van de officieren en bezoldigden van het leger en van de Rijkswacht — definitieve, tijdelijke en loontrekkende beambten — bedroegen, in 1935, 417 millioen 105,373 frank.

Voor 1939 voorziet de begrooting 697,336,526 frank.

Het personeel is trouwens in aanzienlijke mate talrijker geworden.

In 1934, bestond het definitieve personeel van het ministerie van landsverdediging uit 32,590 eenheden; in 1938, uit 37,371, hetzij een aangroei van 4,781 eenheden.

Wat het tijdelijk personeel betreft, bestond het, in 1934, uit 4,976 eenheden; in 1933, uit 6,422 eenheden, hetzij een aangroei van 1,446 eenheden.

Anderzijds, telde de Rijkswacht, in 1934, 6,647 definitieven. In 1938, 7,376, hetzij een aangroei van 929 (+ 4 tijdelijken).

Samen dus een verhooging van personeel voor het leger en de gendarmerie van 4,781 + 1,446 + 929 + 4 = 7,160.

Plaatst dit cijfer nu naast het algemeen cijfer van verhooging, zijnde 8,332, en men zal het zeer aanzienlijk aandeel kunnen meten dat de landsverdediging op dezen post is komen innemen.

**M. Uytroever.** — C'est la réponse à la Fédération des cercles et à M. De Winde.

**M. Heyman.** — Je ne réponds à personne de bien déterminé ici.

**M. Coussens.** — C'est une réponse aux antimilitaristes de 1933-1934.

**M. Heyman.** — C'est tout simplement un exposé nécessaire, fait objectivement par le rapporteur. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs.*)

**M. P. De Bruyn.** — Mais on semble ignorer ces chiffres à Patria.

**M. Uytroever.** — C'est une bonne besogne que vous faites.

**M. Heyman.** — J'ajoute qu'il n'y a aucune critique à émettre contre ce qui a été fait pour la défense nationale, pour garantir notre politique d'indépendance, à laquelle je souscris, mais il faut que le pays sache la vérité.

Laten wij nu eens de verhooging van personeel in de voornaamste andere departementen nagaan :

Openbare werken : 1934, 2,929; 1938, 3,292; verhooging, 363.

Economische zaken, middenstand en landbouw : 1934, 546; 1938, 643; verhooging, 97.

Arbeid en sociale voorzorg : 1934, 615; 1938, 764; verhooging, 149.

Financiën : 1934, 14,831; 1938, 15,989; verhooging, 1,158.

Posterijen, telegrafie en telefonie : 1934, 18,496; 1938, 19,309; verhooging, 813.

Ziedaar een trouw overzicht van het hoofdstuk : Personeel.

Daar is gisteren gewezen op de stijgende verhooging van de uitgaven voor het materiaal. Laat ons eens zien welk het aandeel is van het departement van landsverdediging in die uitgaven. Maar eerst roep ik uw aandacht op het feit dat men den term « materiaal » gebruikt en dat men gewoonlijk er het tweede woord niet bijvoegt « en onderhoud ». Er is maar één post voor de twee « materiaal en onderhoud ». Ziehier dus hoe de minister van financiën dat preciseert in zijn algemeene toelichting der begrooting :

« De uitgaven voor materieel en onderhoud zijn van 1935 tot 1938 van 868 tot 1,111 millioen, zegge met 243 millioen gestegen. Onmogelijk op nauwkeurige wijze vast te stellen wat in dit totaal aan de verhooging van de prijzen der goederen toe te schrijven is. Indien men onderstelt dat de prijzen op drie jaar tijds met 25 t. h. gestegen zijn, zou daaruit een verhooging van 217 millioen aan uitgaven zijn voortgevloeid, hetgeen 26 millioen zou hebben overgelaten voor het oprichten van nieuwe diensten en de uitbreiding en vergrooting van reeds bestaande diensten.

» Een blijvende oorzaak van verhooging van uitgaven voor onderhoud ligt daarenboven in de ruime voorziening van het land van kanalen, wegen, onroerende goederen en materieel van allen aard. Naarmate de nieuwe instellingen verouderen, nemen de kosten voor haar onderhoud noodzakelijkerwijs toe en komen deze de kosten voor onderhoud van de behouden oude instellingen aandikken. »

Ziehier nu het aandeel van het departement van landsverdediging in deze uitgaven : in 1935, 354,305,652 frank, en in 1939, 495 millioen 94,177 frank, hetzij een verhooging van 141 millioen.

Derde en laatste zaak nu, mijne heeren, de kwestie van de pensioenen. Wanneer men de vergelijking maakt met de andere jaren, komt men voor 1939, op een totale uitgave van 11,582 millioen, tot een uitgave van 2,633 millioen voor de pensioenen. Het is enorm. Wij weten dat de algeheele studie van het vraagstuk toevertrouwd is aan twee specialisten, heeren François en Basyn, en dat zij het eerste deel van hun verslag hebben neergelegd. Zou de achtbare heer minister ons daarover niet reeds enkele der gedane suggesties kunnen mededeelen?

Over het hoofdstuk der pensioenen zeggen wij in ons verslag (blz. 31) het volgende :

« Het vraagstuk der pensioenen blijft in het middenpunt staan der belangstelling, voor wat de uitgaven van den Staat betreft.

» Op een totale uitgave voor 1939 van 11,583,060,971 fr. 17 c., bedraagt het kapittel pensioenen een kredict van :

» 2,632,016,690 frank (volgens tabel blz. 45), en 2 milliard 633,771,596 frank (volgens tabel VI, blz. 59).

» Deze laatste tabel is te ontleden als volgt :

» 1. Ouderdomspensioenen, 597 millioen : zij bijna 23 t. h.;

» 2. Pensioenen voor mijnwerkers, 165 millioen : zij bijna 7 t. h.;

» 3. Aan burgerlijke en militaire oorlogsslachtoffers, 948 millioen : zij bijna 36 t. h.;

» 4. Burgerlijke en militaire anciënnitietspensioenen, 709 millioen : zij bijna 26 t. h.;

» 5. Pensioenen der weduwen en weezen, 213 millioen : zij bijna 8 t. h. »

Voegen wij aan dit laatste punt nog toe dat de Staat een half milliard aan kapitaal heeft overgenomen van de vroegere kas van het onderwijzend personeel.

« 1° De burgerlijke en militaire pensioenen.

» Bij deze cijfers behooren nog de volgende opmerkingen :

» 1° De pensioenen voor burgerlijke en militaire oorlogsslachtoffers alsmede de anciënniteitspensioenen vertegenwoordigen 36 + 26 = 62 t. h. der algeheele uitgaven.

» Het is ook in deze beide posten dat de uitgaven in de laatste jaren het meest gestegen zijn.

» In de algemeene beoordeeling der begrootingsinkomsten van 1935-1938, zegt de minister van financiën daarover in de algemeene toelichting der begrooting van 1939 het volgende :

» Voor de pensioenen (burgerlijke en militaire pensioenen wegens » diensttijd, dito invaliditeits- en overlevingspensioenen) bedraagt de » verhooging van uitgaven 655 millioen. Hiervoren werd gezegd dat » 262 millioen aan het stijgen van het indexcijfer toe te schrijven » zijn. Het overblijvende cijfer van 393 millioen frank is te wijten aan » het aangroeiend aantal rechthebbenden op frontstreeprenten en » diverse pensioenen — te zamen 170 millioen — en aan de aanschrijving op de begrooting van de overlevingsrenten, waarvoor » nochtans in de Rijksmiddelenbegrooting een compensatieontvangst » bestaat, bijzonder uit hoofde van de opbrengst van de kapitalen » der oude kassen. Daarenboven, komen de wedden slechts voor » 94 t. h. van haar bedrag op de begrootingen voor. »

» 2° De last der ouderdomspensioenen is voorzien voor een bedrag van 597 millioen. Volledigheidshalve, moet daar een som van 100 millioen worden aan toegevoegd — zooals wij reeds vroeger zegden — aangebracht door middel van een leening aangegaan door het « Dotatiefonds » dat in voege trad ten gevolge van het koninklijk besluit van 30 Maart 1930. »

Daaruit is de volgende conclusie te trekken. De pensioenen voor burgerlijke en militaire slachtoffers alsmede de ancienniteitspensioenen vertegenwoordigen 62 t. h. van de algemeene uitgaven voor pensioenen.

Mijne heeren, laten we deze bedragen bij de vorige posten voegen : personeel en materiaal, en dan komen we tot het besluit dat het de noodzakelijke en onmisbare militaire uitgaven zijn, onder allen vorm, bewapening, personeel, materiaal, pensioenen, die het zwaarst wegen op onze begrootingen en het meest de jongste jaren onze uitgaven hebben doen stijgen. Wij moeten dit aan ons volk durven zeggen.

Ik besluit dit hoofdstuk met aan de Kamer den prachtigen zin te citeeren waarmee oud-minister Janssen verleden Zondag op het katholiek congres zijn verlag over 's lands financieelen toestand, eindigde. Mijne heeren, luistert even naar deze beschouwing :

« Du train où les dépenses militaires se développent actuellement en Europe, je ne donne pas dix ans pour que cela ne finisse par une nouvelle catastrophe financière. Même la riche Angleterre commence à trouver la charge assez lourde; les dépenses militaires anglaises, qui s'élevaient, il y a cinq ans, à 100,000,000 de livres par an, s'élèvent aujourd'hui à 360 millions de livres.

» Il est certain que de nombreux pays », ik klasseer België hieronder, « avec des possibilités financières très inférieures à celles de l'Angleterre, se verront, tôt ou tard, acculés à la faillite s'ils continuent les dépenses militaires à la cadence actuelle. »

Welnu, mijne heeren, mijn besluit daaruit is het volgende : al wat zal gedaan worden door onze regeering en door andere regeeringen, om door het bereiken van een vredespolitiek en van vredesakkoorden, een politiek van geleidelijke ontwapening voor te bereiden, zal meer practische gevolgen hebben voor het sluiten der begrootingen van alle landen en dus ook van het onze dan alles wat wij samen op alle andere gebieden aan besparingen trachten te verwezenlijken. Neen, de wereld kan elken dag geen milliard aan bewapening voort blijven uitgeven zonder gevaar, na uitputting, inéén te storten. (*Zeer wel! zeer wel! op verschillende banken.*)

En enkel woord over het onderwijs. Het lager onderwijs alleen zal voor 1939 50 millioen meer uitgaven vergen.

Herinnert u hoe onze collega heer Allewaert aantoonde dat het getal der schoolgaande kinderen gedurig vermindert; 50,000 sedert enkele jaren. Intusschen heeft ons land grooten nood aan geschoolde arbeidskrachten. En terwijl elk jaar duizenden kinderen op het algemeen middelbaar onderwijs worden gericht, met ze vooreerst hun lager onderwijs te laten doorloopen in de voorbereidende afdeelingen der middelbare scholen, ontbreken de leerlingen in onze technische scholen.

Het oogenblik der coördinatie — ook van financieel standpunt uit — is aangebroken.

Mijne heeren, dat brengt mij tot het derde gedeelte van mijn uiteenzetting, dat ik moet inkorten, alhoewel ik gaarne over dat vraagstuk hadde uitgeweid : Ik bedoel den steun tegen onvrijwillige werkloosheid. Het behoort mij niet toe als verslaggever van de begrooting der Kamer hier den teknischen of socialen kant van die zaak te bespreken, maar het is mij een behoefte van het harte, niet allenlijk als demokraat, maar — en diegenen die mijn godsdienstige overtuiging niet deelen, zullen het mij niet kwalijk nemen dat ik het eraan toevoeg — als kristen mensch, te verklaren, dat wij naar onze principes meenen, dat de arbeiders, die onvrijwillig in werkloosheid gedompeld zijn, recht hebben op steun, zelfs als zulks vanwege dezen die in het leven meer begunstigd zijn eenige opofferingen zou eischen. (*Zeer wel! zeer wel! op verschillende banken.*)

**De heer Fieullien.** — Dat betwist niemand!

**De heer Heyman.** — Wij zijn allen daarover akkoord en het is onnoodig mij te onderbreken om het te bevestigen, maar alleen het huldigen van het princiep is niet genoeg.

Wij moeten een klaren, practischen kijk op de zaak trachten te hebben. Wij moeten het op realistische wijze doen. Welnu, mijne heeren, de begrooting voor 1939 steunt op de vermindering van uitgaven voor den werkloozensteun. Deze wet werd in de Kamer gestemd den 8e Juli 1938, met 108 stemmen tegen 16 en 33 onthoudingen. Heeft de regeering gelijk gehad tengevolge dier stemming 311 millioen mindere uitgaven te voorzien voor 1939? Ik zal daarover niet discussieeren. Ik stel alleen, als verslaggever, het feit vast. De wet is in feite gebouwd op het princiep van de verplichte verzekering tegen werkloosheid. Ik wensch hier slechts een enkel aspect van het vraagstuk te onderlijnen, dat is het volgende : ik ben de vaste overtuiging toegedaan dat geen enkele regeering een krediet van 800 à 900 millioen elk jaar op de gewone begrooting kan blijven inschrijven om den werkloozensteun te kunnen behouden zooals hij nu is.

Er zijn er die zeer graag voorspellingen maken... wanneer de gebeurtenissen voorbij zijn. Zij beweren dat de regeering de stijgende werkloosheid had moeten voorzien.

Wie zou toestanden hebben kunnen voorzien op internationaal gebied, als deze die zich thans voordoen in Duitschland. Tsjechoslowakije, in Oostenrijk en die heel de economie van Europa omver werpen?

**De heer Duysburgh.** — Dat zijn toestanden die zich meer bepaaldelijk hebben ontwikkeld de vijf laatste jaren en die wij als dusdanig hebben voorspeld. Wij spreken niet van wat zich sedert tien à vijftien jaar heeft afgespeeld. (*Onderbrekingen op verschillende banken.*)

**De heer Heyman.** — Laten we nederig zijn en openhartig bekennen dat niemand meester is van de gebeurtenissen.

We staan voor cijfers, en is daarmee dat we rekening moeten houden. In 1924 b. v., jaar van economischen opbloei, werd er in de begrooting een krediet ingeschreven van 11 millioen voor den werkloozensteun. In 1928 schreef ik, als minister van nijverheid, arbeid en sociale voorzorg, in mijn begrooting een som in van 28 millioen voor den werkloozensteun. In 1932 schreef ik op dezelfde manier, ten overstaan van de economische crisis, een bedrag in van 800 millioen. In 1934 — de crisis wordt steeds scherper — een bedrag van 986 millioen voor de ondersteuning der werkloozen. In 1938 wordt er voorzien een bedrag van 425 millioen, maar de werkelijke uitgaven zullen beloopen tot 850 millioen plus 100 millioen bijdragen der arbeiders. Zij samen 950 millioen.

Mijne heeren, ik vraag me werkelijk af wie er bekwaam zal zijn op dergelijke wijze een begrooting in evenwicht te houden, wanneer er niet ten spoedigste maatregelen worden getroffen om ten minste te trachten deze enorme uitgaven meer te nivelleeren? (*Zeer wel! zeer wel! op vele banken.*)

Het wetsontwerp op de verplichte verzekering heeft dus, op financieel gebied, tot doel : meer gelijkheid te brengen in de jaarlijksche lasten der werkloosheid, en zulks door het oprichten van een « gemeenzaamfonds », waarin èn patroons èn arbeiders èn de Staat een jaarlijksche som zouden storten.

Volgens het wetsontwerp der regeering zouden de patroons jaarlijks 210 millioen te betalen hebben, de werklieden 230 millioen en zou de Staat jaarlijks in het gemeenschappelijk fonds een bedrag hebben te storten van 500 millioen.

Dit alles beantwoordt aan de financieele noodwendigheden van den huidigen crisistoestand.

Het is, in andere woorden, gesteund op normalen crisissteun. Mocht er zich nochtans een catastrofale toestand voordoen, ja, dan zullen de financieele mogelijkheden daarbij moeten aangepast worden.

In afwachting dat gelijk welke oplossing aan dit vraagstuk door den Senaat wordt gegeven, blijven er maar vier oplossingen over. Ofwel nieuwe belastingen, en niemand wil ervan, ik ook niet; ofwel nieuwe leeningen, en de leeningsmarkt voor de regeering is zeker op dit oogenblik niet voordeelig; ofwel een deflatie door aftrekkingen op de wedden en loonen van het Staatspersoneel voor het bedrag van het noodige om den werkloozensteun te kunnen uitbetalen, en dat verwerpen wij; ofwel de bijdragen, door de wet voorzien vanaf 1 Januari aanstaande, door de patroons doen betalen. Dit laatste middel werd in de Senaatscommissie voorgesteld. De achtbare minister van arbeid en sociale voorzorg schijnt het te aanvaarden. Een wetsontwerp zou dus moeten neergelegd worden om het te verwezenlijken. Wij zullen het nadien kunnen beoordeelen.

In welke richting gaat men nu al die financieele vraagstukken oplossen?

Onze goede vriend de heer Poullet zaliger zegde eens : « Als de toestanden troebel zijn : Il faut en découdre. » Welnu, ik geloof dat wij hier te dezer gelegenheid die woorden kunnen herhalen. De voorgestelde oplossingen zijn onduidelijk. De toestanden zijn vertroebeld. « Il faut en découdre. » Er zijn op dit oogenblik, in België, twee politieken. Men vindt ze weer op het gebied van onze muntpolitiek.

Onze geachte vriend de heer De Winde, in een zeer merkwaardige redevoering, waar hij eens te meer al de cijfers van de begrooting heeft ontleed, zegde gister, onder meer : « Le budget, tel qu'il se présente actuellement, est intenable. » Ik ben van zijn gedachte.

Dus, zegt men : besparingen! « des économies! » Goed, akkoord, maar dewelke?

Onze goede vriend zegde : Alleen de uitgaven voor openbare schuld kan men niet verminderen.

Indien dit zoo is, op welke posten der begrooting moet men dan de verdere besparingen doen? Men moet beginnen met ze duidelijk aan te wijzen.

Wat vragen wij aan de regeering? De besparingen te doen die zij op eigen initiatief en bij koninklijk besluit kan doen, zegde nog heer De Winde; de andere moeten gedaan worden door de wetgeving.

Maar welke richting kunnen wij geven, wij, parlement, aan de regeering om aan te duiden welke de besparingen zijn die door haar moeten gedaan worden? En zoo de « wet » moet tusschenkomen, op welke posten moet dat gebeuren? Ware het niet verkieslijker op dat alles eens een duidelijke taal te spreken dan nog langer den tegenwoordigen toestand van onzekerheid te laten voortduren?

Wij zegden daareven dat de financieele politiek van het land grootendeels zal afhangen van onze muntpolitiek. Hier zijn twee richtingen : ofwel blijven wij verbonden aan den goudstandaard, wat practisch beteekent aan den goud-dollar, ofwel zullen wij onze munt op een soepele wijze vasthaken aan het pond, en dat is de andere strekking. Als ik zeg op een « soepele wijze », bedoel ik daarmee dat men desgevallend alle verdedigingsmaatregelen zou nemen, om, bij voorbeeld, het pond niet te laten dalen beneden 150 frank, en niet te laten stijgen boven 145 frank.

In de eerste veronderstelling hebben wij het behoud van den goudstandaard. Dit stelt onmiddellijk het vraagstuk onzer productieprijzen.

Op dit oogenblik, zoowel voor de Staatsbegrootingen als voor de nijverheidsbegrootingen, stelt zich het probleem van de kostprijzen van onze productie die, in goud uitgedrukt, te hoog zouden kunnen worden en daardoor onze concurrentie op de buitenmarkten steeds moeilijker maken.

Welnu, wij moeten uitvoeren om te kunnen leven. Kunnen wij dat niet, dan krijgen wij geen bestellingen. Krijgen wij geen bestellingen, dan is er werkloosheid. Het is de « cercle vicieux »!

Maar, in sommige middens trekt men daar nu uit een zeer weinig geformuleerde, maar gedurig geïnsinueerde conclusie : om op de kostprijzen te drukken, zegt men : er is maar één middel, de deflatie.

De achtbare heer De Winde zegde dat voor sommigen elke besparing deflatie was : « Chaque économie est de la déflation. »

Ik hoop dat niemand in deze Kamer zoo primair denkt om deze thesis te verdedigen.

Deflatie, of beter gezegd een deflatiepolitiek is heel wat anders : het heeft een veel dieper, een veel breeder, een veel ergere beteekenis. De deflatiepolitiek, in haar wezenlijke beteekenis, zou voor ons land zijn het alarmsignaal dat we ook hoorden einde 1934.

Men heeft gevraagd : wat is dan de bepaling van een deflatiepolitiek?

Een deflatiepolitiek heeft tot doel op de kostprijzen van onze nijverheidsprodukten en op de verkoopprijzen van onze handelsartikelen te drukken. Dat is theorie. Maar practisch wordt deze politiek altijd ingezet door het besnoeien der jaarwedden van dezen die werken in Staatsdienst, of in overheidsdienst : provinciën en gemeenten.

Dan volgen de pensioenen : burgerlijke, ancienniteitspensioenen, invalidenpensioenen, ouderdomspensioenen.

Dan volgen allerlei toelagen : de mutualiteiten, het fonds der verminkten, enz.

Maar de « cascade » gaat voort.

Dan volgen de loonen, 't is te zeggen het wijzigen der individueele en collectieve arbeidscontracten, met de mogelijke sociale conflikten.

Dit ware nog zoo erg niet, indien tegelijkertijd de prijzen der artikelen van eerste noodwendigheid, voeding, kleeding, huisvesting, in dezelfde verhouding daalden.

Zoo zou de koopkracht van hen die van een vast inkomen leven, vooral wanneer dit inkomen nauwelijks voldoende is om het strikt noodige voor het huisgezin aan te schaffen, niet in onevenredige mate dalen.

In andere woorden, een deflatiepolitiek kan maar lukken op twee voorwaarden : ten eerste, dat zij algemeen wezen en, ten tweede, dat zij van korten duur wezen. Algemeen, om de redenen hierboven aangehaald; van korten duur om de onzekerheid over « de dalende prijzen » zoo rap mogelijk te doen ophouden.

Welnu, op einde November 1934, begin 1935, wanneer in België de deflatiepolitiek werd ingevoerd, is noch de eene noch de andere voorwaarde vervuld. Zij heeft maanden aangesleept. Wat betreft de « algemeenheid » van deze politiek, niettegenstaande loyale pogingen van de heeren Theunis en Gutt, is men hier niet in gelukt. Men heeft wel de « deflatie » op de jaarwedden, pensioenen en vergoedingen doorgedreven, maar wanneer men hetzelfde moest doen op het gebied, b. v. der vermindering der bankintresten of de convertiepolitiek, dan is men tegen een muur gebotst en moest de verdere doorvoering de deflatiepolitiek worden stopgezet. Dat zijn de feiten, dat is de waarheid. Voegen wij er nog deze hoogstbelangrijke beschouwing aan toe dat, niettegenstaande deze nadeelige omstandigheden, de regeering Theunis er toch in gelukt was de kleinhandelsprijzen te doen dalen (621 in Maart 1935) terwijl zij nu gedurig stijgen (764 in September 1938). Men bereke nu maar eens de gevolgen van deze vaststelling.

Verleden Zondag heeft professor Eyskens, de gekende en uitstekende ekonomist, op het kongres waarover ik u reeds sprak, zijn meening gegeven over de « deflatiepolitiek » zooals ik ze kom te ontleden. Hij zegde o. m. :

« De deflatie is in den grond een verarming. Door brutale reducties van loonen, wedden, pensioenen, enz., wordt het volksinkomen aangetast. Zoo men de drukking kan verminderen voor bepaalde categorieën van belastingbetalers, ontstaat anderszins een remmende terugslag op het heele bedrijfsleven, zoodat geleidelijk de industrie, de landbouw en de middenstand worden getroffen. »

Professor Eyskens onderzocht daarna de gevolgen van den onvermijdelijken weerslag van deze politiek op de in te schrijven kredieten op de buitengewone begrooting. Hij zegde daarover het volgende :

« Denken wij, bijvoorbeeld, maar aan onze buitengewone begrooting, die 2,5 milliard is terruggebracht op 1,6 milliard, hetgeen ten midden van een depressie een ernstige vermindering beteekent van uitgaven voor allerhande overheidswerken.

» Wat er ook van zij, vermits er onvermijdelijk overheidswerken moeten ondernomen voor het onderhoud en de uitbreiding van het economisch outillage des lands, lijkt het mij dat het overeenkomt met het eenvoudige gezond verstand, deze werken bij voorkeur tijdens depressieperioden te bevorderen.

» Welnu, in verband hiermede bestaat er m. i. niet de minste aanleiding om een triomfkreet te slaken naar aanleiding van de vermindering der buitengewone begrooting met 1 milliard, hetgeen trouwens een verticale reductie beteekent van bijna de helft vergeleken bij het gemiddelde der jaren 1935-1938.

» Deze brutale vermindering is een noodzakelijkheid geworden, gezien den toestand van het Staatskrediet op de kapitaalmarkt.

» Maar zij is niet zoozeer een teeken van budgetaire energie dan wel een teeken van zwakte en het bewijs van het gebrek aan lijn en continuïteit in de Staatskredietpolitiek. Zij beteekent, ten slotte, dat men door gebrek aan perspectief en inzicht op langen duur, van de eene overdrijving vervalt in de andere, onder den invloed van het toevallige of onder de drukking van den nood. »

Dit alles toont aan hoe de « deflatiepolitiek » wel wat meer beteekent dan een politiek van besparingen op de Staatsuitgaven en dus met heel veel onjuistigheid daartegenover dient opgetreden te worden.

Een tweede politiek is onze munt aan het pond vast te haken. Deze politiek is natuurlijk gemakkelijker. Maar zij is onvoorzichtig wanneer de regeering over geen « masse de manœuvre » beschikt om de speculateurs die op de daling van den Belgischen frank zouden zetten, af te schrikken. Welnu, die « masse de manœuvre » bestaat niet meer sedert de 3 milliard van het herwardeeringsfonds besteed werden aan de openbare werken. Anderzijds is het oogenblik ongunstig voor de leeningen. Wat dan gedaan? Nieuwe belastingen? Gij wilt ze niet en wij ook niet. Wat moeten we dan doen? Het is de laatste vraag die ik wil beantwoorden.

Wij moeten trachten stilaan, maar zeker, vooral in het jaar 1939, het samen aan te pakken om een echte welvaartpolitiek te voeren. Op dat gebied — wat men er ook van zegge — zijn de principes door den heer van Zeeland in 1935 in zijn politiek neergelegd nog steeds actueel. Gij kent allemaal de studie welke hij daarover in *La Revue générale* van Juli ll. liet verschijnen.

Ziehier wat M. van Zeeland onder meer zeide :

« Charge relative du budget sur l'économie nationale.

» Mais un raisonnement basé sur des chiffres absolus risque lui-même d'être faux ou de mener à des conclusions erronées.

» Le niveau optimum d'un budget doit être établi en fonction du revenu national du pays. On ne peut consacrer aux dépenses publiques qu'une fraction déterminée de la richesse dont le pays dispose. Si l'on voulait forcer la note, on ne le ferait qu'au détriment de la capacité de production de l'économie nationale.

» Quelle est la part du revenu national qu'un pays peut raisonnablement affecter aux dépenses d'intérêt public? La réponse à une telle question doit être nuancée. Elle dépend de maints facteurs, dont les uns tiennent aux ressources, à l'organisation ou au degré de civilisation du pays, les autres à sa disposition internationale ou aux menaces qui pèsent sur lui. Pourtant, d'assez nombreuses expériences permettent d'estimer empiriquement que, pour un pays jouissant d'un genre de vie analogue à celui de la Belgique, il serait dangereux de consacrer aux dépenses de l'Etat plus d'un cinquième du revenu national. La sagesse commande d'ailleurs de considérer cette ligne comme une limite et de rester assez sensiblement en dessous d'elle.

» Le premier souci d'une bonne politique devait donc être d'abaisser le pourcentage traduisant le rapport entre le revenu national et le budget.

» Quelle était la bonne manière de procéder? Etait-ce de comprimer l'ensemble des dépenses à un niveau inférieur? Hélas, on avait essayé déjà de cette méthode, avec obstination, au cours des années précédentes, et elle avait mené à une impasse. La plupart des Belges ont sans doute déjà oublié la détresse où se débattait le pays à la fin de 1934 et au commencement de 1935; mais ils se souviendront peut-être encore qu'en mars 1935 on se trouvait au bord de l'abîme et que le bâtiment craquait de toutes parts.

» Il fallait une méthode nouvelle, beaucoup plus complexe, plus hardie et plus réaliste. Il fallait, d'une part, grâce à une politique d'ensemble, élargir la base de l'impôt, c'est-à-dire l'activité économique générale, et augmenter ainsi les recettes elles-mêmes; il fallait, d'autre part, supprimer ou réduire certaines dépenses qui consommaient en pure perte la substance du pays, et leur substituer des dépenses productives, à rendement économique ou social certain; parmi les dépenses à comprimer, citons l'intérêt excessif des capitaux empruntés et les frais de chômage. Pareille politique, dans tous ses aspects, favorisait la création de richesse, l'augmentation du revenu national.

» Ainsi donc, les budgets furent maintenus aux mêmes niveaux absolus ou à des niveaux très voisins; mais le revenu national fut considérablement accru. Il en résulta que le rapport entre les deux, c'est-à-dire la charge des dépenses publiques sur l'économie nationale, se trouva progressivement allégée.

» Rapport des dépenses budgétaires au revenu national : 1935 (dépenses prévues) 19.9 p. c.; 1936 (dépenses effectives) 17.5 p. c.; 1937 (dépenses probables) 16.8 p. c.

» Bref, non seulement l'équilibre du budget, au cours des trois années examinées, a été réalisé; non seulement il s'est trouvé réalisé à des niveaux absolus, inférieurs ou voisins des niveaux atteints depuis quelque dix ans, mais encore, il a été obtenu de telle manière que le budget représentait une portion de moins en moins lourde du revenu national, c'est-à-dire que la charge du budget pesait de moins en moins sur l'économie nationale.

» La politique ainsi appliquée a donc abouti à un allégement réel et progressif du poids du budget. »

Zoo kom ik tot mijn besluit. De vraag kan worden gesteld : Hoe zullen wij het nu practisch aanpakken om die welvaartspolitiek te voeren? Welnu, ik wil vooreerst de aandacht vestigen op de redevoering welke hier eergisteren gehouden werd door onzen collega M. Jaspar, waarin hij, onbetwistbaar, op zeer treffende wijze, de kapitale kwestie van de stijging van het indexnumber en van de daling der grootprijzen onderzocht. Ik zeg ook aan de regeering : Opgepast! Laat het ons rechtzinnig bekennen, er zijn bij die kwestie verschillende belangen in het spel en die zijn soms tegenstrijdig. Er is gesproken geworden van de landbouwpolitiek. Wij nemen aan dat ook de landbouwer een winstmarge op zijn werk moet kunnen verwezenlijken...

**De heer Van den Eynde.** — Dan moeten ook nog zekere verkoopprijzen voor den landbouwer verhoogen.

**De heer Heyman.** — Natuurlijk, maar laten wij voorzichtig zijn.

**M. Wauters.** — Je ne suis pas tout à fait d'accord.

**De heer Heyman.** — Onze nijverheid moet door contingenteeringen, douanerechten, enz., aangepast worden aan de economie die ons opgedrongen wordt.

**De heer Joris.** — Met een ander regiem. Met hetzelfde regiem gaat het niet.

**De heer Heyman.** — Maar er dient opgelet. Een wijze, gematigde beschermingspolitiek is van noode. Wij moeten verder voorzichtig zijn in onze uitgaven. Wij moeten alle niet onmisbare uitgaven weigeren. Wij moeten de regeering steunen, in dit opzicht en onze verantwoordelijkheid tegenover de openbare meening durven nemen.

Mijne heeren, wij moeten verder een bedrijfsorganisatie hebben, en een economische ordening. Dat lijdt geen twijfel. Ik wil niet uitweiden over het voorstel door minister Heymans neergelegd. Maar wat ik weet, dat is dat er een bedrijfsorganisatie komt, dat er een economische ordening komt, of België zal het economisch moeten afleggen tegenover de andere Europeesche landen. Dat is onbetwistbaar.

Verder : werk zoeken, in binnen- en in buitenland. De heer Van Acker heeft er gisteren over gesproken. Eerst en vooral dient onderzocht wat wij op eigen markt nog kunnen verrichten. Ik wijs op de 100 millioen die de Spaarkas zal voorschieten voor het bouwen van goedkoope woningen. Er zijn in België nog 100,000 krotwoningen. Er is toelating gegeven aan de Nationale Maatschappij voor goedkoope woningen om een leening uit te schrijven van 350 millioen om den strijd tegen de krotwoningen voort te zetten. Dat is uitstekend om het bouwbedrijf en hiermede ook andere bedrijven, in actie te brengen.

Onze uitvoermogelijkheden moeten bevorderd worden door een economische ordening. Mijne heeren, ik wil u een voorbeeld geven. Wij hebben in ons eigen arrondissement een zeer interessante huisnijverheid, namelijk de klompennijverheid, die aan 15,000 menschen werk geeft. Het is een nijverheid van wroeters en brave lieden, die moeten geholpen worden.

Onze voornaamste uitvoermarkten waren Holland en Duitschland. Thans zijn onze uitvoermogelijkheden naar die beide landen praktisch op bijna niets teruggevallen. Wanneer we tot vóór enkele maanden voor 12,000 rentemark klompen per maand naar Duitschland konden uitvoeren, is dat bedrag nu teruggevallen op 5,000 rentemark. In Augustus ll., op initiatief van den heer minister van economische zaken, vergaderden hier te Brussel de afgevaardigden van Duitschland en dezen van de klompennijverheid van onze streek. En de eerste voorwaarde die Duitschland ons heeft gesteld om een hooger contingent van uitvoer van klompen naar Duitschland toe te staan, was dat onze klompenmakers hun prijzen — weest niet al te verbaasd, mijne heeren! — met 15 t. h. zouden... verhoogen. Waarom? Doodeenvoudig omdat de klompenmakers van onze streek zich onderling niet op hun prijzen hadden verstaan en dat de onderlinge concurrentie zoo groot was dat de uitvoerprijzen naar Duitschland waren geraakt beneden het peil der productieprijzen in dat land.

Vandaar klachten van de Duitsche klompenmakers bij hun eigen regeering en vermindering van het contingent van uitvoer voor onze eigen klompenmakers.

Verstandhouding, ordening had zulks allicht kunnen voorkomen.

Laten wij ons verder ten nutte maken het goede dat in andere landen geschiedt. Zoo bestaat in Nederland een organisme tot herklasseering en beroepsheropleiding voor werkloozen, dat voor doel heeft de arbeiders die hun beroepsbekwaamheid ten gevolge van een al te lange werkloosheid hebben verloren, opnieuw aan te passen. Welnu, mijnheer de minister, laat me u vragen iemand van uw departement naar Den Haag te sturen, naar het ministerie van economische zaken, waar hij den ambtenaar zal treffen die met die zaak is gelast. U zult daar heel wat nuttige inlichtingen desbetreffend kunnen bekomen.

En om te sluiten, een beroep op deze Kamer. Willen we ons land financieel in leven houden en economisch zien voortbestaan, blijven we dan vóór alles nationaal vereenigd. Voeren we een politiek van openhartige en nationale samenwerking. Min dan ooit kan een enge partijpolitiek het land redden.

U kent den Europeeschen toestand. Ik wil niet te pessimistisch zijn, maar niemand zal betwisten dat hij tamelijk duister is. Welnu, we bevinden ons allen op hetzelfde schip, katholieken, liberalen, socialisten en ook gij, leden van de oppositie, Vlaasch-nationalisten, rexisten en communisten.

Mijne heeren, we zullen ons allen economisch en financieel redden, of we zullen saam ten onder gaan.

Mijne heeren, we moeten kiezen. Wat ons betreft, onze keuze staat vast! (*Toejuichingen op vele banken rechts en links.*)

DÉPOT ET LECTURE D'UN RAPPORT.

INDIENING EN LEZING VAN EEN VERSLAG.

**M. Leclercq.** — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission spéciale sur le projet de loi portant majoration de la redevance prévue sur les appareils récepteurs de radiodiffusion.

**De heer Leclerq** legt ter tafel het verslag over het wetsontwerp houdende verhooging van de taxe op de radio-ontvangtoestellen.

**M. le président.** — Veuillez, monsieur le rapporteur, donner lecture de votre rapport, de telle manière qu'il soit possible de joindre la discussion de ce projet de loi, actuellement disjoint, à la discussion du budget des voies et moyens, dont il faisait primitivement partie.

**M. Leclercq** (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le projet qui nous est soumis propose de majorer de 18 francs la taxe de 60 francs sur les appareils récepteurs de radiodiffusion.

Cette augmentation avait été admise par la commission des finances lors du vote sur le budget des voies et moyens.

Il a été signalé à la Chambre que l'article 3 du budget des voies et moyens relevant la taxe annuelle à la charge des détenteurs d'appareils récepteurs de radiodiffusion, devait, en vertu de l'article 91, n° 30, de notre règlement, faire l'objet d'un projet de loi distinct.

M. le ministre des finances a été amené ainsi à déposer un projet de loi reprenant la disposition disjointe.

Au cours de l'examen de ce projet, la commission spéciale n'a pas cru devoir retenir la proposition qui avait été formulée de voter séparément, à titre d'impôt, les 18 francs de majoration, en estimant que cette proposition pourrait être reprise au moment où serait discutée la loi, annoncée, sur la réorganisation de l'I. N. R.

A l'unanimité des membres présents, la commission spéciale a adopté le projet tel qu'il a été présenté par M. le ministre des finances.

Mevrouwen, mijne heeren, het wetsontwerp dat ons wordt onderworpen, stelt voor de taxe van 60 frank op de radio-ontvangtoestellen met 18 frank te verhoogen.

De commissie voor de financiën betuigde haar instemming met deze verhooging reeds bij de stemming over de Rijksmiddelenbegrooting.

In deze Kamer werd er op gewezen, dat artikel 3 van de Rijksmiddelenbegrooting, waarbij de jaarlijksche taxe op de bezitters van radio-ontvangtoestellen werd verhoogd, het voorwerp diende uit te maken van een afzonderlijk wetsontwerp, krachtens artikel 91, n° 30, van ons reglement.

De minister van financiën is er aldus toe gekomen een wetsontwerp met de afgescheiden bepaling in te dienen.

Tijdens het onderzoek van dit ontwerp, meende de bijzondere commissie niet te moeten ingaan op het voorstel de 18 frank verhooging afzonderlijk, als belasting, aan te nemen, daar zij van oordeel was dat dit voorstel zou kunnen overgenomen worden bij de behandeling van de aangekondigde wet op de herinrichting van het N. I. R.

De aanwezige leden van de bijzondere commissie hebben, eenparig, het ontwerp goedgekeurd zooals het door den minister van financiën werd ingediend.

**M. le président.** — Ce rapport fera partie de la discussion en cours.

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER POUR L'EXERCICE 1939.
PROJET DE LOI PORTANT MAJORATION DE LA REDEVANCE PRÉVUE SUR LES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION.

*Reprise de la discussion générale.*

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD VOOR HET DIENSTJAAR 1939.
WETSONTWERP HOUDENDE VERHOOGING VAN DE TAXE OP DE RADIO-ONTVANGTOESTELLEN.

*Hervatting van de algemeene bespreking.*

**M. le président.** — Nous reprenons la discussion générale des budgets d'ordre financier pour l'exercice 1939.

La parole est à M. le ministre des finances.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, au moment où je me préparais à prendre la parole dans la discussion du budget des voies et moyens, je me suis demandé si j'allais faire un grand discours. Mais en voyant combien le boni que je vous apporte est modeste, je me suis dit que mon discours devait être modeste aussi. D'autre part, si je vous avais apporté ici un excédent d'un milliard, je n'aurais pas besoin de vous donner beaucoup d'explications.

En fait, le boni est modeste. Il est le résultat d'un examen collectif dans un conseil où les différentes opinions et les différentes tendances économiques sont représentées. Il a, par conséquent, dans une certaine mesure, le caractère d'un compromis.

Le compromis s'est exprimé sous la forme que j'ai indiquée dans l'exposé général du budget, et qui est que nous avons fait ensemble un budget de pause. Cela veut dire que nous n'avons supprimé ni service ni allocations, mais que nous n'avons pas non plus ajouté de nouveaux services ni augmenté quelque allocation que ce fût.

Lorsque la pause aura pris fin, nous reprendrons tous notre liberté et il est possible que des tendances différentes se manifestent entre nous. En ce qui me concerne, quand je considère l'ensemble des dépenses publiques, je ne puis pas ne pas toujours revenir à ce principe que les dépenses d'État doivent être en tout premier lieu des dépenses de souveraineté.

Les obligations de l'Etat, rangées dans un certain ordre, doivent tout d'abord comprendre, à mon avis, l'administration, la justice, la représentation du pays à l'extérieur, la défense nationale, l'instruction publique.

Après cela, il est légtime, souhaitable et nécessaire qu'une part aussi large que possible soit faite à des dépenses de solidarité. En tout cas, je n'accepte pas cette interprétation d'après laquelle l'Etat, obéissant à je ne sais quelle préoccupation qu'on pourrait presque qualifier d'alimentaire, aurait pour objet de faire vivre le plus de monde possible.

Comme la dépense, quelle qu'elle soit, ne peut être couverte que par un prélèvement sur le revenu national, il est évident que tout payement fait à un citoyen, à quelque titre que ce soit, est prélevé sur le produit du travail d'un autre, par l'intermédiaire d'un appareil administratif toujours coûteux, dont le fonctionnement peut être injuste dans ses décisions.

La politique d'économies que nous avons tâché d'appliquer pour ce budget de pause se heurte à une difficulté douloureuse qu'on aperçoit immédiatement dès qu'on est à pied d'œuvre. Derrière chaque article du budget, même s'il paraît avoir un caractère tout à fait impersonnel, on trouve rapidement l'homme qui bénéficie de cette dépense. Quand je dis « l'homme », c'est la famille, la femme et les enfants.

Il est aisé de faire, sur le papier, des économies sur ce qu'on appelle les dépenses de « matériel ». Mais, au second échelon, les dépenses de matérel sont elles-mêmes des dépenses de personnel, parce que le matériel est toujours acheté à une entreprise ou à un producteur. L'entreprise et le producteur ont des employés et des ouvriers. Restreindre les dépenses de matériel, c'est restreindre les achats de l'Etat et, par conséquent, le débouché en travail des employés et des ouvriers occupés par l'entreprise ou par le producteur.

A la vérité, ceux-mêmes qui bénéficient, à quelque titre que ce soit, des sommes que l'Etat dépense, ne se rendent pas toujours compte eux-mêmes, je le crois, de la mesure dans laquelle ils se payent leurs salaires, leurs traitements, leurs allocations ou achats à eux-mêmes. Il est tout naturel qu'on pense que les sommes qu'on reçoit sont payées par les autres. Ce serait une solution bien commode de nos difficultés budgétaires, si nous pouvions, en effet, faire payer les dépenses par les autres.

Dans un pays tel que la Belgique, qui n'est pas un pays de grande richesse accumulée, ni un pays de grands revenus, il faut étendre largement la base de l'impôt. Celui-ci doit nous rapporter 10 milliards par an, s'il pouvait y avoir en Belgique 10,000 contribuables qui fussent à même de payer chacun annuellement un million d'impôts, en supposant que tous les impôts soient des impôts directs, le problème serait résolu. Si même nous avions 100,000 contribuables qui pourraient payer chacun 100,000 francs, le problème serait encore résolu.

Et si nous voulions étendre l'impôt sur un million de contribuables? Rappelez-vous qu'il y a en Belgique plus d'un million de postes radiophoniques : pourrait-on imaginer que tous les propriétaires d'un poste radiophonique, ce délassement répandu dans toute la masse, seraient capables de payer par an 10,000 francs d'impôts directs?

Le rapprochement de ces chiffres, que je me reproche de rendre si élémentaires, montre cependant que pour alimenter un budget de 10 milliards, il faut nécessairement donner au système fiscal une assiette extrêmement large.

Sans doute, nous avons déjà dans une certaine mesure, — et c'était nécessaire, et c'était juste, et c'était possible, — gradué la charge fiscale supportée par chacun dans la mesure de ses possibilités. L'impôt complémentaire personnel, qui frappe à peu près 273,000 citoyens, est payé dans la mesure que voici par les principaux contribuables : environ 8,000 d'entre eux, c'est-à-dire 3 p. c., reçoivent en raison de leur profession ou de leurs revenus 21 p. c. du montant taxable et payent 66 p. c. de la contribution totale.

Je crois, messieurs, et j'aurai fini en très peu d'instants cette sorte d'exposé de principe, que la vérité sur ce point, la vérité quant à la politique financière permanente que la Belgique doit s'imposer, a été exprimée en termes aussi simples que la simplicité du sujet par M. Albert-Edouard Janssen à un récent congrès politique. L'ancien ministre des finances disait ceci :

« En matière de finances, nous ne devons connaître en Belgique qu'une seule théorie très simple et très claire : c'est de ne pas dépenser au delà de nos moyens, et cela vaut tant pour le budget ordinaire à couvrir par l'impôt que pour le budget extraordinaire à couvrir par l'emprunt et dont le service est porté à l'ordinaire. Cela peut être très prosaïque, mais en tout cas cela ne comprend pas de bluff. »

En suivant les exposés qui ont été faits à cette tribune depuis deux jours, — je répondrai en détail à chacun des orateurs sur les points qu'il a traités et qui m'ont le plus frappés, — j'ai entendu souvent une constatation générale qui peut nous aider grandement dans la recherche, que nous faisons ensemble, des solutions les meilleures. Tout le monde a dit que le budget belge repose sur l'économie belge. Cette certitude, les faits l'ont imposée. Cela ne paraissait pas aussi évident il y a quelques années. Je rends en passant ici hommage à M. van Zeeland, — je n'oublie point que c'est sous la direction de ce chef que j'ai fait mes premières armes dans le gouvernement, — je rends grandement hommage à M. van Zeeland d'avoir, peut-être le premier, avec autorité et avec la force qu'il apportait à ses démonstrations, fait éclater cette vérité devant le parlement et devant le pays. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Mais si l'on veut que le secteur privé, parce que l'économie nationale c'est, pour une très grande partie tout au moins, le secteur privé, puisse supporter le poids d'un secteur public étendu, il faut que ce secteur privé conserve les éléments de vitalité qui lui sont essentiels.

M. Marcel-Henri Jaspar se demandait avant-hier s'il n'y avait point quelque contradiction entre cette expression qui se trouvait dans la déclaration ministérielle et qui est, en effet, de M. Spaak, — bien que je m'y sois associé avec lui comme tous mes collègues, — s'il n'y avait pas quelque contradiction, dis-je, entre ce mot d'ordre « faire travailler » et la politique de pause en matière budgétaire, qui, tout en se trouvant spécialement sous la plume du ministre des finances responsable dans l'exposé général du budget, répond cependant aussi au sentiment du gouvernement entier. Eh bien! non, parce que, pour faire travailler le secteur public et pour permettre que le secteur privé puisse travailler, il faut que les finances soient en ordre et en équilibre.

Le secteur privé ne peut pas continuer d'accomplir la tâche indispensable qui est la sienne s'il est écrasé de charges d'ordre fiscal ou d'ordre social.

Si nous désirons que le secteur privé puisse continuer à vivre, il faut aussi que nous lui réservions une partie de l'épargne nationale. Il ne serait pas bon que les besoins de l'Etat, des collectivités, des provinces et des communes absorbent dans une proportion excessive l'épargne nationale.

Si vous voulez que l'industrie progresse, qu'elle entre dans des voies nouvelles, il faut lui fournir l'instrument essentiel qui est le capital, le moyen d'acquisition de l'outillage et la marge de bénéfice qui permet l'amortissement.

Or, les besoins du secteur public nous ont obligé à faire des emprunts importants. Le mois dernier, nous avons emprunté 1 milliard et, tout récemment, le Crédit communal a placé, avec un très grand succès, un emprunt de 600 millions.

Dans les cinq premières années, l'emprunt à lots de l'Etat représente une charge de 5.72 p. c. d'intérêt. Pendant les cinq premières années, l'emprunt du Crédit communal représente 6.31 p. c. d'intérêt. C'est vous dire qu'il s'agit là d'argent cher. Nous avons donc obtenu de l'argent; mais, je le répète, c'est de l'argent cher.

La constatation de cette cherté doit inciter l'Etat, les provinces, les communes et toutes les collectivités à être extrêmement prudents dans les nouveaux appels qui seront faits au crédit.

Je ne prévois pas que l'Etat lui-même devra, avant de longs mois, s'adresser à nouveau à l'épargne pour le service de ses budgets. Mais des besoins d'emprunt peuvent exister par ailleurs. Il est de la plus haute importance que ces appels, sous quelque forme que ce soit, se fassent en temps opportun et n'excèdent pas les moyens du marché à long terme.

Vous savez que le marché de l'argent à court terme s'est amélioré. Pendant la période d'été, les adjudications de certificats de trésorerie se sont faites régulièrement, mais les montants apportés dépassaient à peine les besoins du Trésor. Le taux était toujours aux environs de 2 3/4 p. c. Depuis le commencement du mois d'octobre, la situation s'est très heureusement modifiée. Au 30 novembre, pour 50 millions que nous demandions, le public, représenté par les banques, dont c'est le métier, en a apporté 206, et le taux est descendu à 1.61 p. c. Il y a là un indice d'amélioration. Je me fais un plaisir de le souligner, mais je déclare que, pour maintenir cette situation aisée, nous ne devons cesser de faire preuve de la plus extrême sagesse.

Plusieurs orateurs m'ont interrogé sur l'aspect financier du problème du chômage. Je leur répondrai collectivement.

Je n'en dirai cependant pas grand'chose aujourd'hui, parce que vous savez que le projet, que vous avez vous-même voté il y a quelques mois, est actuellement en instance devant le Sénat. Certaines questions d'ordre financier très délicates se posent, au sujet desquelles le gouvernement doit encore délibérer, et prévoir le cas où ce projet ne pourrait pas être appliqué à partir du 1er janvier prochain. Vous vous rappelez peut-être que, dans l'exposé général du budget, j'ai indiqué, en ce qui me concerne, des réserves très nettes et que, prenant la parole dans cette Chambre, lors de la discussion de ce projet, à la date du 6 juillet dernier, j'avais déjà fait, quant aux conséquences financières du projet, des déclarations personnelles expresses.

Dans la position actuelle du problème, si désireux que je sois d'éviter, dans le budget de 1939, une insuffisance de 311 millions, — je reviendrai sur ce chiffre dans un instant, — je tiens à dire très nettement que je ne voudrais pas, pour résoudre un problème budgétaire momentané, contribuer à faire une mauvaise loi. Cette loi pourrait être mauvaise du point de vue financier, et peut-être plus mauvaise encore du point de vue social.

J'indique cependant que ce manquant de 311 millions ne serait pas sans contre-partie. Ainsi que l'exposé général du budget le signale d'ailleurs, si le régime nouveau de l'assurance-chômage obligatoire entrait en vigueur le 1er janvier prochain, à ce moment-là tomberait l'intervention antérieure des provinces et des communes dans la charge du chômage. Cette intervention s'est élevée pour l'exercice 1938 à 96 millions. Il est évident que, si le système nouveau n'entre pas en vigueur le 1er janvier, le système financier actuel de l'assurance facultative continuera d'être en vigueur; par conséquent, les provinces et les communes continueront d'être tenues de participer aux charges du chômage dans la proportion que vous connaissez.

**M. Lahaut.** — Avertissement avant les poursuites!

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Quels seraient les poursuivis?

**M. Lahaut.** — Nous, et nous ne serons pas en mesure de payer.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Je ne sache pas que vous représentiez spécialement les provinces et les communes.

**M. Lahaut.** — Si, je représente une commune, et c'est aussi le cas de presque tous mes collègues.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Je parle devant les représentants du pays et non pas devant les représentants des provinces et des communes.

**M. Fischer.** — Demandez l'avis des grands bourgmestres.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Toujours est-il que, si ce projet n'est pas voté avant le 1er janvier, les provinces et les communes devront intervenir comme dans le passé et, par conséquent, des 311 millions dont j'ai parlé, il faut déduire ces 96 millions. Donc, le problème financier se ramènerait à une différence de 215 millions, ce qui est déjà moins considérable. Je désirais indiquer cette correction pour que l'on sût exactement devant quelle difficulté nous sommes.

Une seconde question qui a été soulevée par plusieurs orateurs est celle des pensions. J'ai déjà eu l'occasion de dire que le commissaire royal aux pensions est occupé avec une très grande activité au travail qui lui a été confié. C'est au premier ministre qu'il rendra compte de cette étude, et le gouvernement aura à en délibérer avant de saisir le parlement, s'il y a lieu, des conclusions de ce travail.

Dès à présent, il est apparu qu'il y a un certain nombre de questions qui demandent à être étudiées d'une façon très approfondie, parce que, dans la suite des temps, il s'est glissé dans le système des pensions des inégalités et des erreurs de fonctionnement qu'il est extrêmement important de redresser.

Des travaux auxquels s'est livré le commissaire royal, il est apparu qu'en ce qui concerne les pensions civiles, environ 50 p. c. en nombre sont des pensions d'infirmité ou d'invalidité, et que la charge totale en argent de celles-ci représente 36 p. c. de la dépense totale des pensions.

On obtient une pension pour invalidité et infirmité avec une facilité souvent excessive. Il serait de l'intérêt de l'Etat de faire que ces pensions ne fussent plus accordées que lorsque l'infirmité ou l'invalidité sont dûment constatées, de telle sorte que l'Etat ne continue pas à permettre à des particuliers de se livrer à une activité privée pendant vingt-cinq ou trente années, tout en étant déjà des pensionnés de l'Etat.

**M. Buset.** — Là, vous avez parfaitement raison.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Une autre question a été posée dans le rapport fait par M. Martel au nom de la commission des finances. On s'est demandé s'il ne serait pas possible de réaliser une économie importante en réduisant à un certain maximum toutes les pensions civiles. J'ai fait examiner ce que donnerait éventuellement la réduction de toutes les pensions civiles à 30,000 francs maximum. Eh bien, cela donnerait une économie de l'ordre de 30 millions par an. Voilà le chiffre.

Seulement, non pas contre le chiffre comme tel, mais contre le principe, je fais immédiatement l'objection suivante.

Je dis que réduire à 30,000 francs maximum toutes les pensions civiles serait contraire aux intérêts de l'Etat et en opposition avec ce que je considère comme un élément fondamental de la démocratie.

Je dis « contraire aux intérêts de l'Etat », et voici pourquoi.

L'Etat a besoin d'avoir de bons serviteurs et même des serviteurs de premier ordre. Ces grands commis, comme on disait jadis, ces directeurs, ces directeurs généraux, ces secrétaires généraux, ces magistrats, ces colonels, ces généraux, ne sont pas trop payés. (*Très bien! sur de nombreux bancs.*)

Il ne serait pas concevable que, du jour au lendemain, un haut fonctionnaire qui a un traitement de 80,000, 85,000, 90,000 francs, parce qu'il vient d'atteindre l'âge de 65 ans, vît réduire son revenu à 30,000 francs.

**M. Van Hecke.** — Ce serait une escroquerie!

**M. Henon.** — Vous semblez oublier qu'un ouvrier qui gagne 12,000 francs par an ne reçoit que 3,000 francs de pension.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Et je dis d'autre part ceci : comment devient-on haut fonctionnaire?

**M. Lahaut.** — Grâce au piston! (*Rires.*)

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Non, monsieur Lahaut, ce n'est pas par des recommandations. On pouvait se glisser jadis, par recommandation, dans les rangs subalternes de la hiérarchie, mais je vous assure que l'on ne devient pas directeur général au ministère des finances par la recommandation. Les chefs dans la haute administration sont des hommes arrivés par leur travail et leur intelligence. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

**M. Lahaut.** — Il n'y en a pas beaucoup qui disent très bien!

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Il serait contraire aux intérêts généraux et aux intérêts permanents de ne pas favoriser l'avancement des plus capables, des plus laborieux et des plus utiles. (*Nouveaux très bien!*)

**M. Wauters.** — On favorise leur fuite vers l'industrie privée en ne les payant pas suffisamment à l'Etat.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Ayant développé devant vous ces courtes considérations générales, je dois un mot de réponse aux orateurs qui ont traité certains points particuliers.

M. Allewaert a fait une remarque qui m'a frappé. Il a attiré l'attention du gouvernement et du parlement sur la nécessité d'avoir égard, en tout ce qui touche aux dépenses faites à titre ordinaire ou à titre extraordinaire pour l'enseignement, aux phénomènes démographiques qui nous exposent à nous trouver, d'ici quelques années, devant un personnel enseignant dépassant les besoins de la population scolaire, laquelle est en voie de régression.

Cette considération est présente à notre esprit, tous les vendredis au comité du budget, lorsque nous étudions les propositions faites par le département de l'instruction publique. Nous ne manquons pas de nous renseigner sur les probabilités d'évolution de la population scolaire dans le rayon de l'établissement d'instruction dont nous avons à nous occuper.

M. Wyns s'est informé de beaucoup de choses, car il est extrêmement questionneur, et ce n'est pas un reproche que je lui fais. Ses questions sont souvent utiles. Il a demandé quel sort est réservé aux 398 millions que doivent encore un certain nombre de caisses de chômage, dont la liste est reprise dans le rapport de M. Heyman.

A ce sujet, il faut que je rectifie une erreur d'impression que je trouve dans ce rapport. Au haut de la page 28, on m'attribue une réponse donnée par mon honorable collègue M. Delattre. Si bons amis que nous soyons, M. Delattre et moi, il se peut que nous ne fassions pas toujours la même réponse aux questions de cet ordre. C'est lui qui a déclaré que la dette de 400 millions ne pouvait pas être récupérée en totalité.

Cette somme ne figure pas, bien entendu, à l'actif du bilan de l'Etat; mais cependant, il est concevable de procéder à certaines récupérations et, dès mai 1936, lors de mon premier passage au gouvernement, je m'étais occupé de la question avec M. Delattre.

L'administration des domaines, dont c'est le métier, puisqu'elle est chargée de la gestion générale des biens de l'Etat, a procédé à des récupérations sur les caisses de chômage ayant des réserves. Pour celles qui n'en ont pas, le seul procédé de récupération pouvant donner quelque résultat serait l'augmentation temporaire des cotisations, et à ce sujet je suis en rapport permanent avec le département compétent. C'est donc une question qui n'a pas été perdue de vue par le ministre en exercice.

**M. Elias.** — Vous feriez mieux de la perdre de vue.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Non, parce que l'Etat n'a pas le droit de renoncer à des sommes qui lui reviennent.

**M. Wyns.** — D'accord.

**M. Van Buggenhout.** — Cela correspond aux 15 p. c. d'intervention de l'Etat. Vous ne pourrez jamais récupérer ces sommes.

**M. Uytroever.** — Rattrapez-vous sur les fraudeurs, il y a là des centaines de millions à récupérer.

**M. Elias.** — C'est de la théorie.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Quelques millions ont déjà été récupérés, mais je n'inscris pas la créance présumée de 400 millions dans le budget.

**M. Van Buggenhout.** — Vous ne pourrez rien faire d'autre que la perdre de vue, vous verrez.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Je ne veux pas continuer la controverse sur ce point. Permettez-moi de poursuivre ma réponse à M. Wyns sur deux autres de ses remarques.

L'honorable membre a été frappé de ce que, suivant les chiffres qu'il possède mais que je n'ai pas, il aurait été procédé, depuis l'arrêté royal sur le recrutement, au recrutement de 1,240 fonctionnaires nouveaux. Je répète que je ne connais pas ce chiffre, mais il est certain qu'il a été procédé à des recrutements. Seulement, ceux-ci portent presque toujours sur des emplois devenus vacants par suite du départ ou du décès des titulaires. Si l'on procède au recrutement suivant les dispositions de l'arrêté royal nouveau, c'est parce que le mécanisme prévu par cet arrêté royal a été précisément monté en vue de donner au recrutement une base organique plus sûre.

La réforme administrative? Nous sommes saisis de nombreux rapports du commissaire royal, rapports d'ailleurs remarquablement faits et rédigés avec une très grande clarté. Je voudrais assurer à la Chambre que les suggestions contenues dans ces rapports ne sont pas perdues de vue. En tout cas, parlant du département dont je suis responsable, plusieurs de ces propositions sont en voie de recevoir une exécution effective. Des arrêtés royaux sont préparés et signés, et j'attends des économies effectives de la réalisation de ces projets.

Il faut évidemment de la patience pour réaliser toutes ces choses, mais j'espère que cette Chambre nous donnera quelques mois — peut-être une année sera-t-elle nécessaire — pour tirer parti des travaux effectués.

J'aurais voulu répondre à l'honorable M. Hubin, s'il avait été présent. En son absence, je ne toucherai qu'à une partie de ses remarques. Il se demandait si les inspecteurs des finances jouaient un rôle utile, et si ce rôle n'est pas en compétition avec celui que remplit la Cour des comptes. Il n'en est point ainsi. En effet, la Cour des comptes exerce un contrôle *a posteriori,* tandis que les inspecteurs des finances saisissent la dépense au moment où elle naît. Ils sont des agents de liaison entre les services comptables du département auprès duquel ils exercent leurs fonctions et le service central du département des finances. Lorsque, il y a trois ans, j'avais demandé la création de cette inspection des finances, je n'avais pas, je dois le dire, obtenu l'assentiment unanime de mes collègues de l'époque. Certains membres du gouvernement craignaient, en effet, que l'institution de ce service ne portât atteinte à l'autonomie de leur département. Je constate avec satisfaction que, maintenant que cette mesure est prise, tous les ministres ont déclaré qu'ils se félicitaient d'avoir à leurs côtés ces agents, qui, hiérarchiquement, relèvent du ministre des finances, mais qui, pratiquement, sont à la disposition des chefs des différents départements. Il était nécessaire qu'une liaison plus étroite fût établie entre les services financiers des différents départements et l'administration du budget, afin de mettre plus d'uniformité et plus de promptitude dans l'étude des questions qui se posent sur le terrain des finances dans tous les départements.

L'honorable M. Jaspar s'est informé du sort d'un projet auquel il porte un intérêt légitime et qui est relatif au montant à mettre par la Caisse d'Epargne à la disposition de la Société nationale des habitations à bon marché. Le projet est en préparation; il sera déposé d'ici peu de temps. Il comportera la mise à la disposition de la Société nationale des habitations à bon marché, par la Caisse d'Epargne, d'un montant soit de 250 millions, soit de 350 millions. Le chiffre n'est pas définitivement arrêté encore, mais mon sentiment personnel, — je le dis en passant, — c'est que l'objet essentiel de l'opération doit être la lutte contre les taudis.

Comme les ressources d'emprunts de l'Etat et les ressources de la Caisse d'Epargne elle-même ne sont pas indéfinies en ce moment, il est essentiel de concentrer le maximum d'effort sur les points où l'action de l'autorité publique est le plus nécessaire.

Parallèlement à cette action, M. Jaspar se demandait s'il n'y avait pas quelqu'autre intervention d'établissements dits parastataux dans les secteurs où n'opère pas le crédit public, notamment l'encouragement à la construction navale. Le projet qui permet à la Caisse d'Epargne et à la Société nationale de Crédit à l'Industrie de faire les opérations envisagées a été voté par la Chambre. Il est en instance au Sénat. Mon collègue M. Marck insiste pour que l'autre assemblée s'en saisisse le plus vite possible.

Pour ce qui me concerne, je veillerai, pour autant que je puisse intervenir, à ce que la Société nationale de Crédit à l'Industrie conserve disponibles les capitaux nécessaires pour cette intervention, quand la loi lui permettra de l'exercer.

M. Leclercq m'a fait une remarque qui m'a frappé : il a dit que, dans le domaine des allocations familiales, qui s'étend aux familles de un et deux enfants, il pouvait arriver que le bénéfice de cette intervention fût assuré à certaines familles qui n'en ont pas besoin, en imposant alors un sacrifice plus grand à d'autres familles moins aisées qui, par la voie de l'impôt, subviennent à ces distributions. Cette remarque pratique rejoint ce que je disais dans la partie générale de mon discours, c'est-à-dire que nous ne devons pas oublier que, dans notre pays, il arrive parfois que la main gauche reçoive ce que lui donne la main droite.

M. Charles-Emmanuel Janssen a signalé ce chiffre très saisissant que, dans une famille belge moyenne, 60 à 70 p. c. des journées de travail sont consacrées, par le mécanisme fiscal, au payement de l'impôt.

M. Piérard, que je ne vois pas à son banc, m'a interrogé sur certains crédits supplémentaires. Il se plaint que la Chambre ne soit pas encore saisie du feuilleton de crédits supplémentaires au budget de 1938.

M. De Winde lui a répondu, avec son expérience habituelle, que, les autres années, on déposait ce projet encore beaucoup plus tard. Les crédits supplémentaires pour l'exercice 1935 ont, en effet, été déposés le 5 mars 1936 : le ministre des finances en faute, c'était moi. En 1936, il y a progrès : c'était M. de Man, qui déposa le projet le 22 décembre. En 1937, nouveau progrès, puisque la demande de crédits supplémentaires a été introduite le 2 décembre 1937.

Pour 1938, le progrès est de six mois, et je demanderai à M. Piérard un accessit d'encouragement, car j'ai déposé un premier cahier de crédits supplémentaires le 13 juillet dernier sur le bureau du Sénat. J'ai insisté auprès du rapporteur, M. Doutrepont, pour que le débat fût entamé le plus tôt possible, afin que cette discussion pût avoir lieu très prochainement à la Chambre. Les crédits relatifs à l'instruction publique, qui intéressent M. Piérard, sont compris dans le feuilleton déposé au Sénat le 13 juillet.

Il y aura d'autres crédits qui feront l'objet d'un second cahier, que je déposerai très prochainement sur le bureau de l'une ou de l'autre assemblée.

Je voudrais qu'il fût décidé — je me demande même s'il ne conviendrait pas que la loi le décidât à titre organique — qu'il y aura dorénavant deux projets de crédits supplémentaires : l'un déposé dans le courant du mois de mai, l'autre dans le courant du mois de décembre, de telle sorte qu'entre ces ouvertures de crédits supplémentaires et le vote par le parlement ne s'écoulât plus un temps trop considérable, ce qui se produisit trop fréquemment ces dernières années.

M. Elias, dans un long discours, a parlé de bien des sujets; il en est un auquel je désire répondre spécialement. Il a dit : « Mais vous aviez parlé, au mois de mai, de jumeler les budgets de 1938 et de 1939. » Ces deux jumeaux n'ont pas très bien tourné, en ce sens que nous n'avons pas, en effet, pu réaliser pour le budget de 1939 une marge de boni suffisante pour qu'il fût véritablement de nature à résorber le mali de 1938. Ne croyez pas que nous n'ayons rien fait. Séance par séance au comité du budget, jour par jour au ministère des finances, nous avons tâché d'agir sur les causes des dépenses, aussi bien sur les causes occasionnelles qu'organiques, de façon, tout au moins, que le déficit que nous avait légué l'exercice 1938 ne continuât pas à se creuser.

Mais le parlement doit donc savoir, et je ne manquerai pas de le rappeler aussi longtemps que je pourrai parler de cette tribune, que nous traînons derrière nous un arriéré de 754 millions, qui sera même accru de quelques crédits supplémentaires. Je ne manquerai pas non plus de rappeler que notre objet pour les années futures doit être de résorber ce mali.

Enfin, messieurs, j'entendais avec plaisir M. Van Acker déclarer, — et cette phrase m'a tellement frappé que je l'ai notée textuellement — que les grands travaux ne doivent plus être continués au même rythme, mais qu'il faut, avant tout, une politique de résorption du chômage.

M. Van Buggenhout a parlé utilement aussi dans le même sens.

Cette politique de résorption peut s'entendre de différentes façons. Il y en a une que j'ai eu l'occasion d'observer de très près avec M. Delattre, il y a une quinzaine de jours. Nous sommes allés ensemble visiter les centres de rééducation des chômeurs du bassin de Charleroi. Nous avons vu deux usines remarquables : les A. C. E. C. et les Ateliers Hanrez, et deux grands établissements d'instruction professionnelle : l'Ecole des aumôniers du travail et l'Université du travail, où nous avons vu sur place la rééducation. C'est prodigieusement intéressant! Nous avons parlé à ces hommes. Il y en avait un qui, à l'âge de 28 ans, était chômeur depuis six ans, et il semble que personne ne s'était encore penché sur lui; on s'était borné pendant six ans à le pointer matin et soir. Un autre, de 22 ans, — vous entendez bien : 22 ans, — était chômeur depuis deux ans. C'était un ouvrier poêlier. Je suppose que le chauffage central l'avait réduit au chômage. Il s'est remis au travail du fer.

Remarquez que ces hommes, lorsque leur rééducation sera terminée, lorsque donc ils ne travailleront plus pour s'instruire mais pour produire, ne vont pas chasser d'autres ouvriers vers le chômage. Dans une usine on m'a assuré qu'il y avait manque de certains spécialistes. Nous avons 180,000 chômeurs à ce jour, chiffre occasionnel, et il y a des usines dans le bassin de Charleroi qui n'ont pas la main-d'œuvre qualifiée qui leur faut et qu'elles demandent. Le point de départ à Charleroi est quelque chose qui peut être d'un effet extrêmement important au point de vue de la résorption du chômage et de la santé morale de la classe ouvrière de ce pays.

Je fais entièrement écho à M. Van Acker lorsqu'il nous dit que c'est dans ce sens, et dans d'autres directions que nous étudierons encore, qu'il faut, pour une très grande part, agir et persévérer.

Messieurs, je ne retiendrai plus votre attention que pendant quelques minutes. J'ai encore à répondre à divers orateurs, mais je m'arrêterai qu'à ce qui m'a frappé dans le discours de chacun.

M. Duysburgh et d'autres membres encore m'ont posé une question au sujet des prévisions de recettes pour 1939. Il s'effrayait quelque peu des prévisions inscrites au budget des voies et moyens, notamment en ce qui concerne la taxe de transmission.

Ainsi que je l'ai dit, il y a quelques semaines, à la commission des finances, je répéterai qu'il y a un chiffre qui me préoccupe. Puisqu'il est préoccupant, et parlant publiquement des finances publiques, je dirai qu'il me donne, en effet, un souci qui est né du fait que, lorsque nous avons établi nos prévisions, le chiffre en question concordait avec tous les éléments dont nous disposions. Mais les mois de septembre et d'octobre n'ont pas été bons du point de vue de la taxe de transmission. Il est trop tôt pour en tirer des conclusions, mais il n'est pas trop tôt pour penser à la nécessité d'avoir égard aux incertitudes qui grèvent les budgets les plus honnêtement établis.

J'ajoute cependant comme correctif que, d'un autre côté, pour la taxe mobilière, les prévisions ont été corrigées d'après les indices moins favorables dont je disposais il y a deux mois.

Peut-être est-il nécessaire de dire aussi que, dans l'élaboration du budget des voies et moyens, ou bien j'ai accepté les évaluations primitives des administrations, ou bien je les ai réduites.

M. De Winde a fait un discours que j'aurais peut-être fait moi-même si j'avais été sur les bancs de la Chambre. Je n'y aurais cependant pas mis les compliments qu'il m'a adressés. En écoutant les propos obligeants que lui et quelques autres de ses collègues ont eu, et auxquels j'ai été très sensibles, tout comme j'ai été fort touché par certaines phrases que j'ai trouvées dans les rapports, je me suis demandé si ce n'était pas le moment de mettre une petite taxe sur les compliments adressés au ministre des finances.

**M. Van Glabbeke.** — C'est de la déformation professionnelle, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Voteriez-vous cette taxe?

Il m'a paru que l'exposé de l'honorable M. De Winde comporte une légère erreur. J'ai bien demandé que le Trésor ne fût pas obligé de verser, en 1939, au Fonds d'amortissement à la dette publique les 59 millions constituant le boni définitif de l'exercice 1933. Mais cette réponse n'avait jamais été prévue et, par conséquent, en n'en faisant pas état et en demandant qu'elle ne jouât pas, je n'ai pas utilisé une de ces ficelles dont il semblerait que j'ai un certain assortiment, auquel M. De Winde veut bien, du reste, apporter de temps en temps sont contingent d'habileté.

M. Philippart a parlé, entre autres, des allocations familiales — il l'a fait dans le même sens que M. Leclercq — et des réductions en matière de transport. En effet, un nombre extrêmement considérable de Belges, je dirai même la majorité des Belges, pour des raisons diverses, ne paient pas le prix plein sur les chemins de fer. C'est une question qui devra être examinée par le gouvernement, qui en est du reste saisi par la Société nationale, en liaison avec l'étude, actuellement en cours, du rétablissement de l'équilibre budgétaire de cet organisme. L'idée d'un certain droit à bénéficier du transport à prix réduit est cependant tellement ancrée dans l'esprit de la population qu'il s'est trouvé des miliciens ou des rappelés à un titre quelconque, lors de la mise récente de l'armée sur pied de paix renforcé, pour demander qu'en raison de ces quelques jours de service militaire, ils bénéficient dorénavant d'une réduction sur les chemins de fer.

M. Hoyaux s'est informé de l'état d'avancement du reclassement des instituteurs. C'est une question que je n'aime pas voir soulever, parce que je dois bien y donner une réponse négative, en raison de la politique nécessaire au maintien du budget dans le plus strict équilibre. Il n'est réellement pas possible, même dans les cas les plus intéressants, que nous modifiions en ce moment les échelles de traitements actuellement en vigueur.

Enfin, messieurs, M. Heyman a fait un exposé extrêmement vivant de l'ensemble des questions liées au budget de 1939, et je le remercie de l'excellent concours qu'il a apporté ainsi à la politique financière générale de ce gouvernement. Tout le monde a approuvé ce qu'il a dit lorsqu'il a fait ressortir le poids considérable des dépenses militaires, à l'ordinaire et à l'extraordinaire, sur nos budgets. Il n'est personne qui n'ait approuvé l'esprit dans lequel le pays tout entier accepte cette charge. Mais il semble quelquefois, et ce n'est pas la pensée de M. Heyman, mais combien de fois l'ai-je entendu dire ou l'ai-je sous-entendu, il semble que, ayant trouvé de l'argent pour la défense nationale, il doive être possible d'en trouver également pour d'autres objets, qui touchent peut-être plus aux sentiments ou aux intérêts de différentes sections de la communauté. C'est cependant l'inverse qui est vrai. C'est parce que nous devons exposer des dépenses considérables dans ce domaine que nous sommes obligés d'envisager toutes nos autres obligations avec prudence et modération.

**M. Heyman.** — Je suis d'accord. C'est une raison de plus d'être prudent.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Enfin, beaucoup de membres ont parlé d'une façon extrêmement attachante de la liaison du financier avec l'économique. Il s'agit là d'un domaine qui appartient plutôt à mon collègue M. Heymans qu'au ministre des finances. Je vous demande cependant la permission de faire à ce sujet une remarque. J'ai beaucoup entendu disserter du concours que l'Etat pourrait prêter à l'industrie et au commerce. Je ne crois cependant pas que les industriels et les commerçants voudraient voir augmenter encore l'appareil administratif de ce pays en vue de se faire donner des conseils pour l'exercice de leur profession.

**M. Joris.** — Très bien!

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Je pense qu'ils ont essentiellement besoin de liberté. (*Très bien! sur plusieurs bancs.*)

Je ne crois pas que, jusqu'à présent, aucune expérience d'économie dirigée ait donné des résultats acquis, certains et indiscutables... (*très bien! sur de nombreux bancs*) ... tandis que toute l'histoire du XIXe siècle est illustrée par les progrès accomplis grâce au libéralisme économique. Je demande que nous n'oubliions pas les enseignements du passé.

En terminant ces observations, que je m'excuse un peu d'avoir fait durer plus que je ne l'aurais voulu, je vous demande, ministre-technicien, comme j'ai été qualifié lorsque je suis monté pour la première fois à cette tribune, de me considérer avant tout comme un fidèle serviteur des libertés économiques. (*Très bien! et applaudissements sur les bancs libéraux et catholiques.*)

**M. le président.** — La parole est à M. Buset.

**M. Buset** (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, après ce discours écrit sur une peau de chagrin (*sourires*), vous allez, je le crains fort, entendre un tout autre son de cloche. Si devait fonctionner maintenant la taxe annoncée sur les éloges décernés au ministre des finances, je crois bien que je bénéficierais aujourd'hui d'une exonération totale.

L'honorable ministre des finances a fait allusion à je ne sais quelle théorie selon laquelle le rôle de l'Etat serait de prendre de l'argent aux uns pour le donner aux autres. Je ne sais à qui il attribue cette théorie. Je tiens à dire qu'elle n'est pas la nôtre. Nous estimons que les fonctionnaires de l'Etat doivent recevoir une juste rémunération pour les services qu'ils rendent à la collectivité; nous pensons qu'ils doivent être justement rémunérés, même si ce sont de petits fonctionnaires.

En ce qui concerne les œuvres de prévoyance sociale, que cette évocation théorique visait sans doute aussi, nous les considérons comme l'exercice normal et nécessaire de la solidarité qui doit jouer entre tous les citoyens. C'est d'ailleurs pour préserver cette solidarité qu'au moment de la formation du gouvernement actuel, nous avons admis, d'ailleurs à contre-cœur, l'annonce de ce que l'honorable ministre des finances appelle aujourd'hui une « politique de pause ». Mais dans notre esprit, il s'agissait pour nous d'accepter cette « politique de pause » à la condition qu'on ne descendît pas en dessous de la pause et qu'un effort sérieux fût fait pour améliorer la situation économique afin de permettre le plus tôt possible un nouveau progrès social.

A l'heure actuelle, il apparaît que le stade de la pause est dépassé. Je ne veux pas rappeler à la Chambre les éléments d'appréciation qui autorisent à redouter que la déflation soit à nos portes. D'ailleurs, nous en recevons l'annonce officielle par la distribution faite ce matin aux sénateurs du projet de loi réclamant des pouvoirs spéciaux. Ce projet dit, en son article 2, que « le gouvernement sera habilité pendant la durée de l'exercice 1939 pour adapter au montant des crédits disponibles le taux et les modalités des rétributions, pensions, subventions, indemnités et allocations fixées par la loi, notamment en vue d'interdire ou réglementer tous cumuls ».

Le mot « notamment » me paraît avoir ici une portée très précise. Les réductions de taux de toute nature que cet article vise ne se borneront pas à réglementer ou interdire les seuls cumuls; elles porteront en réalité sur toutes espèces de rétributions et d'allocations. C'est l'annonce officielle de la déflation.

Prenant la parole au nom de mon groupe, avant qu'il ait pu délibérer et se prononcer exactement sur cet objet, je m'abstiendrai d'exprimer son opinion. Je tiens cependant à déclarer dès maintenant qu'en ce qui me concerne personnellement, aucune puissance au monde ne me fera voter ce texte-là.

**M. Vandervelde.** — Très bien!

**M. Spaak,** premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Même si vous l'avez mal compris?

**M. Buset.** — Si je l'ai mal compris, je reverrai mon jugement.

**M. Spaak,** premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Soyez prudent!

**M. Buset.** — J'écouterai avec une grande attention les explications qui seront données.

**M. Lahaut.** — On a aussi mal compris « Burgos ».

**M. Buset.** — En tout cas, l'opinion du groupe socialiste est connue : nous admettons qu'on fasse des économies dans toute la mesure possible, mais, quant à la déflation, nous n'en voulons pas.

Messieurs, je voudrais tout d'abord écarter les solutions envisagées qui, à mes yeux, sont tout à fait inefficaces et, dans certains cas, même dangereuses.

En premier lieu, je voudrais m'arrêter à cette idée que l'on pourrait très facilement se tirer d'affaire en créant des ressources supplémentaires par l'impôt pour rétablir ainsi l'équilibre budgétaire.

Messieurs, la création d'impôts nouveaux est une méthode que nous ne repoussons pas à priori. Nous restons d'avis que, si la nécessité s'en fait sentir, il faut avoir le courage de créer, de cette manière, les ressources indispensables. Je rappelle même à ce propos que, dans le train de projets, à moitié paralysé, déposés par l'honorable M. Soudan, il reste la proposition relative à la taxation des monopoles, des gros revenus et successions, proposition qui peut-être un jour pourrait être reprise opportunément.

Mais ceci étant déclaré, je tiens à ajouter tout de suite que je ne me fais aucune illusion quant à l'efficacité du système qui veut, par la seule création d'impôts nouveaux, rétablir l'équilibre budgétaire et la santé de nos finances publiques. L'expérience nous a démontré qu'une dose massive d'impôts nouveaux, au moment où la courbe de l'économie est descendante, perd beaucoup de son efficacité au point de vue budgétaire et gagne, au contraire, beaucoup en nocivité au point de vue économique. Cette même expérience nous instruit que chercher la solution dans l'aggravation des impôts aboutit fatalement — l'honorable M. Henri Jaspar nous en a fait la démonstration éclatante en 1933 et 1934 — à la déflation.

J'écarte aussi la méthode préconisée par certains de nos collègues, et qui consiste à rechercher la solution à nos difficultés dans un abaissement systématique — et au besoin peut-être même artificiel — du coût de la vie. L'honorable M. Heyman cherche l'abaissement du coût de la vie dans une diminution des postes de dépenses de l'Etat influencés par l'index. L'honorable M. Marcel-Henri Jaspar, par contre, veut réduire les prix de revient en permettant des ajustements de salaires.

Messieurs, je crois que l'un et l'autre se font des illusions. Je ne pense pas, pour ce qui me concerne, que le niveau actuel des prix de détail soit anormal. Si, d'autre part, j'examine la situation des commerçants, je n'ai pas l'impression non plus que ce niveau des prix ait rien de trop rémunérateur pour eux. On parle beaucoup de l'incidence des prix agricoles sur le niveau de l'index. Je voudrais, à ce sujet, émettre rapidement quelques appréciations, et vous dire quelques mots du protectionnisme agricole, qu'on critique vivement en ce moment.

Tout d'abord, j'approuve toute politique qui permet au cultivateur de gagner sa vie. En second lieu, et sous le bénéfice de cette adhésion de principe à une politique agraire positive, je préférerais quand même qu'on recourût un peu moins à un protectionnisme facile et paresseux pour favoriser davantage une politique positive de subventions et de perfectionnements techniques, qui aurait pour résultat de diminuer les prix de revient en matière agricole.

En troisième lieu, je condamne sans réserve le protectionnisme agricole, lorsqu'il est pratiqué d'une manière telle que tout le profit en va aux mercantis, comme nous avons eu l'occasion de le constater récemment encore à propos d'un contingent de pommes de terre venant d'Italie, transité par la Belgique vers la Hollande, pour revenir ensuite chez nous, grâce au système de contingentement en vigueur, avec une majoration de 2 fr. 50 c. au kilo!

**M. Joris.** — Elles étaient revendues 3 francs le kilo.

**M. Buset.** — De toute façon, même si le niveau de la vie pouvait être abaissé, si les prix de détail étaient compressibles, je demanderais qu'on y regardât à deux fois avant de s'engager dans ce sens, car toute compression des prix peut avoir un effet momentanément favorable sur le niveau des dépenses de l'Etat en matière de traitements, pensions et allocations, mais il a en même temps un effet indirect sur l'économie, qui est de restreindre les achats parce que les acheteurs se réservent, avec ce résultat que la déflation économique finit par être atteinte sous prétexte d'éviter la déflation budgétaire.

Je conclus cette partie de mon exposé en disant que la déflation budgétaire à laquelle on menace de nous entraîner, la fiscalité excessive que je ne prône pas et la baisse artificielle des prix de détail que je réprouve, ces trois moyens conduisent tôt ou tard à la déflation économique, dont les méfaits nous sont connus. Il suffit de nous rappeler ce qui nous est arrivé après l'année 1932. Si c'est dans cette direction que, néanmoins, le gouvernement veut aller ou se laisser aller, j'affirme que le parlement rendra service au pays en lui refusant les pouvoirs spéciaux, pour l'obliger à chercher la solution dans une autre voie.

L'autre direction possible, messieurs, le gouvernement l'a indiquée lui-même en popularisant un mot d'ordre très sympathique : « faire travailler ». Mais à cet égard aussi, j'ai quelques observations à présenter. Il me semble d'abord que les vues du gouvernement en la matière se bornent à l'organisation de travaux publics. Sous ce rapport, du reste, il y a recul. Nous avons un budget extraordinaire de 1,600 millions. Le premier ministre a déclaré au congrès socialiste qu'une centaine de millions seraient employés pour la construction d'habitations à bon marché. Il a fait envisager que 200 autres millions seraient employés à l'automatisation des téléphones. Il a fait allusion à l'électrification des chemins de fer, qui serait poursuivie au cours de l'année 1939. Il nous a dit que tout cela mis ensemble fait un volume total de plus ou moins 2 milliards de francs. Je suppose que sur ce point-là, il n'y a pas divergence

de vues entre le premier ministre et le ministre des finances et que nous sommes bien informés en supposant que les travaux à effectuer l'an prochain seront de l'ordre de grandeur de 2 milliards en tout. Même ainsi, il y a diminution par rapport à l'année 1938. Si vous êtes d'accord pour reconnaître que l'exécution de travaux permet d'employer des chômeurs, vous devrez être d'accord aussi pour reconnaître que toute diminution par rapport à l'année précédente expose à faire retomber en chômage les travailleurs qu'on avait pu occuper grâce aux travaux publics exécutés l'année d'avant.

Mais à cette observation on répondra, on a déjà répondu, qu'on était limité par les possibilités de financement et qu'on pouvait avoir l'assurance que le gouvernement avait la volonté de faire le maximum possible en tenant compte de ces possibilités de financement.

Messieurs, je n'accepte pas cette restriction, parce que je ne crois pas que les possibilités financières en Belgique soient épuisées, parce qu'il me semble que le gouvernement a des conceptions absolument trop classiques et franchement trop étroites en cette matière.

(*M. Van Hoeck, vice-président, remplace M. Huysmans, président, au fauteuil de la présidence.*)

(*De heer Van Hoeck, ondervoorzitter, vervangt den heer Huysmans, voorzitter, in den voorzitterszetel.*)

Je voudrais faire ici une suggestion pratique.

Pour la première fois de ma vie, il m'est arrivé cette semaine de me sentir d'accord avec M. Wyns sur deux points. D'abord, quand il a demandé un effort en matière de protection antiaérienne. Je ne sais, en vérité, si c'est moi qui me rallie à son idée d'avant-hier ou si c'est lui qui a présenté ici une idée que j'ai préconisée dans la presse il y a des mois déjà. Mais pas de querelle d'auteur! Ce que je veux en dire, c'est que, en ce qui me concerne, je ne me suis pas contenté d'écrire. J'ai vu des ministres, j'ai vu des officiers, des fonctionnaires, des techniciens, et je sais maintenant trois choses.

La première, c'est qu'il existe en cette matière au département de la défense nationale un plan minimum qui est de 600 millions et un plan optimum de 1,100 millions.

Je sais, en second lieu, que ces deux plans peuvent être réalisés en recourant pour la plus grande partie à du travail belge, qu'il s'agisse de fabriquer des masques, de construire des abris, de fabriquer du matériel de D. T. C. A. et même des avions, moteurs exceptés.

On m'a assuré au département que la main-d'œuvre belge pourrait absorber 70 p. c. du travail qu'implique une organisation sérieuse de la protection antiaérienne.

La troisième chose que je sais, je l'ai apprise en Espagne et je l'ai évoquée au cours des journées de septembre que nous avons vécues ici, c'est que c'est pour nous une nécessité vitale d'être suffisamment protégés contre le danger des raids aériens.

Reste alors, messieurs, un seul problème, c'est celui du financement, et c'est ici que je déplore que le gouvernement ait totalement manqué en la matière ou d'imagination ou d'information. Je veux croire que c'est surtout l'information qui lui manque, car s'il prenait la peine d'étudier le problème du crédit, il aurait, comme nous, découvert que si, à l'étranger, aucune économie dirigée n'a produit des résultats absolument parfaits, par contre, en matière de financement de travaux publics et d'entreprises privées, la Belgique est très arriérée et pourrait très utilement s'inspirer de nombre d'exemples qui, à l'étranger, sont couramment suivis et ont fait leurs preuves à l'heure actuelle.

Je reviendrai d'ailleurs sur ce point un peu plus loin.

Le second point sur lequel je me suis senti à peu près d'accord avec l'honorable M. Wyns, c'est quand il a préconisé une politique monétaire plus souple. En effet, messieurs, les travaux publics, incontestablement, constituent un stimulant précieux à la reprise des affaires, mais l'expérience a prouvé maintenant que cette impulsion n'est que passagère et que son effet risque trop de se perdre s'il n'est complété et amplifié par d'autres mesures. Nous savons aussi que l'effet des travaux publics sur l'économie est très inégal selon les branches de production et qu'il faut donc chercher, en même temps, une réforme qui ait un effet opérant sur l'ensemble de l'économie.

A cet égard, l'honorable M. Jaspar a souligné ici les dangers qu'impliquaient déjà, pour l'économie belge, la baisse récente de la livre anglaise, l'alignement du franc français. Depuis qu'il a parlé, on peut y ajouter la perspective d'une dévaluation prochaine du dollar et le retentissement possible de ce phénomène monétaire sur les monnaies des pays scandinaves, de la Hollande et peut-être de beaucoup d'autres.

Je sais que je touche ici une matière délicate et qu'en parlant on risque fort de se heurter à des préjugés de toute nature. Je ne ferai pas de développements théoriques sur cette question. Je me bornerai à vous rappeler un souvenir.

Lorsque, en 1934 et 1935, la Belgique était acculée à une situation inextricable, il apparaissait odieux et sacrilège d'oser parler d'une dévaluation éventuelle du franc. Or, à ce moment, cette méthode avait déjà été appliquée dans cinquante-deux pays. La Belgique a été à peu près la dernière à pratiquer la dévaluation. Le retard apporté dans ce domaine nous a valu une évasion de capitaux, une perte de l'encaisse de la Banque Nationale, une prolongation inutile de toutes les souffrances que la crise faisait peser sur la population, et notamment sur les petites gens. Et cependant, nous avons dû procéder à cette dévaluation.

A l'heure actuelle, la Belgique est exactement le dernier pays du monde à sacrifier encore au fétichisme d'une monnaie attachée d'une façon rigide à l'or. Eh bien, messieurs, il importe de savoir en tout premier lieu ce qu'il convient de faire en l'occurrence.

En ce qui concerne les dissertations de l'honorable M. Heyman, je vous dirai tout de suite que je ne le suivrai pas.

Je pense, quant à moi, que la méthode la meilleure est de s'inspirer de la formule hollandaise. En dévaluant, comme nous l'avons fait, la Hollande a eu la sagesse de ne pas s'attacher à l'or. A mon sens, la Hollande a eu également la sagesse de ne pas se mettre à la remorque de la livre et de risquer de participer à toutes les vicissitudes que cette monnaie, cependant d'une solidité remarquable, peut connaître. La Hollande a préféré donner à sa monnaie une marge suffisante d'adaptation, qu'elle règle au moyen d'un fonds d'égalisation des changes, marge qui est calculée de façon à éliminer toutes les possibilités d'accidents.

Je crois qu'agir ainsi, c'est faire preuve de la plus grande prudence. Je demande que le gouvernement veuille bien s'informer de ce qui a été fait à l'étranger dans ce domaine.

J'exprime le désir que le gouvernement s'informe également des effets que ces mesures ont eus sur l'économie, sur les revenus des diverses catégories de la population, sur les budgets des états de ces pays et que, dûment documenté, il nous fasse des propositions utiles.

Je suis persuadé qu'un assouplissement de notre politique monétaire aura un effet bienfaisant sur notre économie, et notamment sur notre commerce extérieur.

Ceci dit, je tiens à déclarer que je n'ai jamais cru aux miracles qui pouvaient sorter des effets monétaires. Jamais je n'ai cru qu'il suffisait d'adopter une politique monétaire plutôt qu'une autre pour que l'ordre revienne dans le chaos d'une économie en désordre. Il peut uniquement en résulter une impulsion passagère, assez vite dissipée, si l'on n'arrive pas à maintenir et à prolonger autrement l'espèce d'euphorie qui en découle.

Tout le monde est frappé que le premier ministre prononce les mots « faire travailler », alors que le ministre des finances parle de « pause », en attendant de dire déflation. Tout le monde d'étonne que le ministre des affaires économiques parle de protection agricole, tandis que l'honorable rapporteur préconise l'abaissement des prix. Ces divergences de vues, inutile de le dire, sont très regrettables.

Quoi qu'il en soit, il est évident que le gouvernement n'a pas de politique économique. Sous ce rapport, permettez-moi, pour la X^e^ fois, de tenter d'apporter une contribution positive.

A mon sens, une politique économique nécessite un échelonnement de mesures sur plusieurs années.

Quant à la nature et à l'ampleur de ces mesures, je voudrais me permettre d'employer une image pour me faire comprendre sans développement : Toute action tendant à redresser une économie doit consister en un jeu de mesures que je comparerais au lancement de trois trains, un train de mesures à échéance courte, un à échéance moyenne et un à longue portée, dont les effets se prolongent de manière à redresser l'économie de façon durable.

En ce qui concerne les mesures à effet rapide et limité, j'ai deux suggestions à ajouter à ce que le gouvernement se propose de faire : la réalisation d'un programme suffisant de protection antiaérienne, et, d'autre part, assouplir la politique monétaire pour favoriser le commerce extérieur.

Pour ce qui est des mesures à effets différés, mais pas trop éloignés, il faut songer à un programme d'outillage national.

Enfin, pour les mesures à longue portée, les seules décisives, des réformes de structure pour adapter notre économie dans son ensemble.

Politique d'outillage national? Mon point de départ est la constatation du fait que la Russie soviétique a traversé des tourments économiques sans connaître le chômage. C'est dû à de multiples causes, sans doute au régime social pratiqué dans ce pays, régime que je ne veux pas discuter ici. Mais je constate que la Russie a créé de toutes pièces, au cours de ces vingt dernières années, un outillage national : usines, routes, barrages, ports, etc.

C'est une erreur, à mon sens, de croire que ce problème-là ne se pose que dans les nays neufs. J'ai la conviction qu'il se pose encore dans les pays vieux comme le nôtre, non pas tant pour créer, mais davantage pour transformer; je citerai notamment l'automatisation dse réseaux téléphoniques, domaine dans lequel il reste encore beaucoup à faire; l'électrification des chemins de fer, déjà commencée, mais qu'il faudra poursuivre; la coordination des transports, ce qui n'est pas seulement une question de tarifs, mais aussi de réadaptation. J'ai en vue aussi l'équipement sanitaire. Dans certains pays bienheureux, nous voyons des économistes comme M. Ohlin, personnalité suédoise, déclarer que l'investissement le plus productif est d'améliorer la santé du peuple en assurant l'équipement dont il a besoin à cet effet.

Comme on l'a déjà dit à cette tribune, la Belgique pourrait, avec une volonté suffisante, constituer son outillage économique de guerre — ce mot vous semble peut-être singulier dans ma bouche, mais la guerre est une menace trop précise pour nous pour que nous n'y pensions à peu près chaque jour. Nous avons vécu en septembre dernier une expérience (mais nous sommes presque les seuls à ne pas reconnaître ces choses-là) qui nous a montré les lacunes de notre défense militaire et aussi l'inexistence d'un outillage économique en prévision de la guerre.

Enfin, messieurs, il faut aussi outiller le pays autrement en ce qui concerne le crédit. Je ne parle ici ni du loyer de l'argent, ni de la réforme des instituts de crédit, mais uniquement des méthodes de crédit, et c'est à ce propos que, tout à l'heure, je déplorais le manque d'imagination ou d'information des gouvernements qui se sont succédé en Belgique. Permettez-moi de vous indiquer, à titre d'exemple, les méthodes couramment appliquées dans d'autres pays. Je prendrai mes exemples dans tous les pays, dans les pays totalitaires et dans les pays démocratiques, en Allemagne aussi bien qu'en Angleterre, en Italie aussi bien qu'en Suède, en Hollande aussi bien qu'au Danemark. Dans presque tous ces pays, l'institut d'émission est armé pour réaliser de fortes injections de crédits, soit par des avances à la trésorerie, soit par des avances aux entreprises privées. La Belgique est le seul pays à se voiler la face quand on parle de ces choses-là. Et cependant, à travers toute l'Europe, la preuve est faite que cette méthode, pratiquée en période de dépression, n'engendre ni l'inflation ni l'affaiblissement de la défense monétaire.

Dans beaucoup de pays, les organismes para-étatiques sont autrement armés qu'ici. Les méthodes les plus diverses et mêmes les plus ingénieuses ont été employées pour y faire affluer les dépôts. D'autre part, ils disposent d'un champ d'action beaucoup plus étendu que chez nous. Si la S. N. C. I., par exemple, était constituée à l'image des instituts auxiliaires des autres pays, elle serait capable de subvenir à la carence du crédit dont se plaignent certaines industries privées, lesquelles, si elles disposaient de ressources suffisantes, pourraient cependant, par leur activité, ranimer la vie économique du pays.

Dans certains autres pays, le crédit sous la garantie de l'Etat est pratiqué plus largement que chez nous et suivant des méthodes plus souples, mieux adaptées aux besoins des branches de l'économie qui en bénéficient.

Dans d'autres pays, les industriels qui font certains investissements obtiennent des faveurs fiscales qui vont parfois jusqu'à l'exonération totale du capital investi d'après certaines prescriptions et il arrive même que des subventions leur soient accordées pour faire ces investissements..

Dans d'autres pays encore, les crédits sont accordés sur les réserves des sociétés privées, des sociétés d'assurances et des sociétés anonymes. On va jusqu'à prescrire qu'une certaine quotité des réserves doit être placée en rentes publiques. Je dois dire que nous sommes entrés dans cette voie, parce que nos sociétés d'assurances ont, depuis quelque temps, l'obligation de faire des placements de ce genre. Un pas a été fait dans ce domaine, mais remarquez qu'il reste de grandes possibilités.

Dans d'autre pays, on recourt au crédit des entrepreneurs, c'est-à-dire qu'on paye les entrepreneurs au moyen d'effets de toute nature, à échéances échelonnées entre nonante jours et dix ans. Les entreprises acceptent ce système, parce que les dirigeants se retournent vers les banques privées pour obtenir l'escompte des effets en cours et les banques privées escomptent ces effets parce qu'elles savent qu'elles peuvent se retourner vers l'institut d'émission pour obtenir le réescompte.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Je suis précisément en train d'étudier un projet dans ce sens. Je pense qu'il y aura moyen de réaliser une modalité de ce genre en plein accord avec la Banque Nationale et les banques privées. Nous agirions évidemment avec une extrême prudence.

**M. Buset.** — Monsieur le ministre, il y a plusieurs années que je parle de cette question à la Chambre, et sans le moindre résultat. Aujourd'hui, vous voulez bien me promettre qu'il y aura un commencement d'exécution; je vous remercie du fond du cœur; mais permettez-moi de dire que je persévérerai dans cette tâche, car je suis résolu de parler de cela jusqu'à ce que plus personne dans cette Chambre n'ignore qu'à l'étranger le gouvernement ne renonce pas à des travaux publics sous prétexte qu'il n'y a pas de possibilité de financement.

Il y a autre chose encore, notamment le crédit des clients, qui n'intéresse pas l'Etat. Ce n'est pas pour vous que je le dis, mais peut-être des producteurs et des vendeurs en Belgique s'intéresseront-ils à l'idée. Je vise non pas la méthode de vente à tempérament, contre laquelle j'aurais des objections au point de vue économique, mais la méthode de l'achat anticipé.

Dans certains pays, quelqu'un qui possède une voiture reçoit la visite d'un démarcheur qui lui dit : Vous devez penser à l'amortissement et au remplacement de votre voiture; voici un carnet; vous achèterez périodiquement des timbres que je vous vendrai, vous les apposerez sur ce carnet et quand celui-ci sera rempli, vous pourrez venir chez moi et je vous remplacerai votre voiture; vous obtiendrez même un privilège, par exemple l'avantage d'être servi le premier dans la sortie d'une nouvelle série, ou bien un abattement du prix.

Dans certains pays, les producteurs sont groupés pour ce genre de financement. Les vendeurs d'appareils de radio, par exemple, constituent entre eux une coopérative, un organisme central, qui fait des démarches du genre de celle que je viens d'évoquer, auprès de tous les propriétaires de postes, et leur dit : Dans deux ou trois ans, vous devrez renouveler votre appareil si vous voulez rester à la hauteur du progrès technique; eh bien, réservez-vous dès à présent la possibilité de renouveler votre poste. Tout cela a une vertu opératoire que je veux souligner : c'est que du moment où l'on recourt à des pratiques parfaitement saines de crédit dans différents secteurs de l'économie, on stimule les affaires, et alors les grandes banques privées, qui sont toujours les dernières à s'ébranler, — vous ne me démentirez pas, monsieur le ministre, si vous pouviez parler en toutes vos qualités, — sont entraînées dans le mouvement par toutes les demandes dont elles finissent par être assaillies.

Enfin, messieurs, je termine par le troisième train d'ondes que je voudrais voir déclancher, et qui est le chapitre des réformes de structure. C'est ici probablement que l'honorable ministre des finances se sentira le plus mal à l'aise, s'il veut bien me suivre; mais je crois que ces choses-là doivent être dites.

A ce point de vue, je donnerai le numéro un aux réformes de structure visant le gouvernement lui-même. Qu'il me soit permis de m'exprimer en toute franchise. Quand on regarde l'équipe actuelle, qui n'est ni meilleure ni pire que les précédentes, quand on voit l'entourage des ministres, on est obligé de convenir qu'il y a là quelque chose à changer. Nous avons, par exemple, — je l'ai dénoncé à plusieurs reprises, — un département, celui des affaires économiques, qui est véritablement un monstre, un monstre à trois têtes. Je préconise depuis longtemps la constitution d'un véritable et grand ministère de l'économie nationale, et je souhaiterais que ce ministère fût dirigé par ce que l'on peut appeler un grand ministre. Je souhaiterais aussi que le personnel de ce département de première importance ne fût pas recruté entièrement à Louvain, comme c'est le cas actuellement, et je voudrais que ce ministère fût le centre d'une coordination de tous les départements qui, à un titre quelconque, ont affaire avec la vie économique nationale.

Je souhaiterais, enfin, — et c'est le seul point sur lequel je sois d'accord avec le ministre, — de voir engager, dans ce domaine de l'économie, les techniciens les plus capables du pays. Je vibrerais d'allégresse le jour où je verrais bousculer l'échelle actuelle des traitements des fonctionnaires pour permettre au ministre de l'économie nationale d'avoir à sa disposition des hommes de tout premier plan pour le seconder dans son œuvre.

Je voudrais, enfin, que le gouvernement se préoccupât d'assumer les collaborations actives qui sont là, qu'il suffit peut-être de susciter, par exemple le corps professoral des universités, le Fonds national de la recherche scientifique, les associations d'ingénieurs, qui seraient très honorées de collaborer avec le gouvernement à l'étude et à la mise au point d'un programme d'expansion économique.

Le n° 2 des réformes de structure se rapporte à ce que j'appellerai le secteur public de l'économie nationale. L'Etat dispose d'une puissance économique formidable : les chemins de fer, les télégraphes, les postes, les vicinaux, les régies de toutes natures, la disposition des tarifs douaniers et des tarifs de chemins de fer, la politique commerciale, le régime du commerce extérieur. Additionnez tout cela et vous voyez que la personne économique la plus formidable, c'est l'Etat lui-même.

Cette puissance, à l'heure actuelle, n'est pas coordonnée. Elle devrait l'être. Nous avons fait une première tentative dans le secteur public du crédit. M. Philippart s'en souviendra, nous nous sommes heurtés ici à des tas d'hésitations, d'inquiétudes et à beaucoup d'incompréhension. Je ne critique pas l'œuvre que nous avons accomplie, — je l'ai du reste votée, — mais elle est à refaire en entier. Elle est très insuffisante.

Il faudrait aussi réaliser une réforme fiscale selon des préoccupations autres que celles qui ont toujours été développées à cette tribune. Je ne demande pas de réforme fiscale pour les petits contribuables ou pour les gros contribuables : je demande une réforme qui stimule la reprise économique, c'est-à-dire une réforme accroissant au besoin la charge sur les capitaux oisifs, mais qui offre des facilités aux capitaux qui veulent s'employer.

Je demande une revision de la politique commerciale. A cet égard, nous sommes dépendants de l'étranger et le spectacle du monde, à l'heure actuelle, n'est pas encourageant. Les perspectives ne le sont pas davantage, mais, enfin, dans le cadre de ce que le monde nous offre, il est parfaitement possible d'avoir une autre organisation de notre commerce extérieur.

La première chose serait de faire passer les services du commerce extérieur au ministère de l'économie nationale plutôt que de les laisser aux mains d'un ministre des affaires étrangères qu'on choisit toujours en fonction de ses aptitudes à conduire les affaires politiques étrangères, mais qui n'a pas nécessairement l'entendement ni l'expérience des questions économiques.

Je voudrais qu'on fût attentif à ce qui se passe au centre de l'Europe. L'Allemagne a développé des procédés nouveaux de pénétration commerciale. Elle est en train d'évincer les autres pays de toute la zone du Danube jusque dans les Balkans. Les grands pays vont réagir contre cette pénétration économique de l'Allemagne, prélude d'une pénétration politique. Que va-t-il advenir de nous si les grandes puissances, obligées de développer de nouvelles méthodes, accaparent les marchés d'autant plus facilement que les petits pays n'essayeront même pas de réagir?

Je n'ai pas le temps de vous indiquer complètement ma pensée à ce sujet, mais j'indique de façon liminaire trois choses :

1° S'orienter vers le troc et non plus vers les échanges;

2° Rapprendre qu'il est encore des zones au monde à prospecter commercialement;

3° S'intéresser, enfin, à la moyenne industrie et à l'agriculture, et organiser, pour elles, une représentation commerciale efficace à l'étranger, en s'appuyant, d'une part, sur la coopération des intéressés et, d'autre part, sur l'aide intelligente de l'Etat.

Troisième réforme de structure, que j'indique simplement d'un mot, pour ne pas mettre plus longtemps vos nerfs à l'épreuve, monsieur le ministre.

**M. Max-Léo Gérard,** ministre des finances. — Pardon, j'écoute avec l'intérêt le plus sincère.

**M. Buset.** — Avez-vous déjà réfléchi à ce problème inextricable de l'industrie charbonnière? Vous est-il venu à l'esprit que le charbon et l'électricité forment un couple idéal en matière d'énergie motrice? Avez-vous déjà réfléchi au fait que les actionnaires des charbonnages sont souvent ceux des entreprises d'électricité? Ne croyez-vous pas qu'un couplage charbon-électricité soit une formule à creuser?

Je voudrais vous en signaler une autre. On parle toujours d'électrifier les chemins de fer. Si, un jour, on le fait, on va bouleverser profondément l'industrie de l'électricité. Il faudra de nouvelles centrales thermiques et hydrauliques, un nouveau réseau à travers le pays. Ce sera la possibilité de fournir l'électricité à des prix insoupçonnés à l'heure actuelle, et l'énergie motrice à des conditions imprévisibles. Couplage chemins de fer-électricité, qui est, peut-être, avec le couplage charbon-électricité, une façon d'asseoir nos industries actuelles et futures sur de tout autres bases.

Enfin, à quoi tout cela doit-il tendre? A une transformation de structure de l'agriculture et de l'industrie. Je ne développe pas non plus cette idée. Transformation de l'agriculture? Je signale que la Hollande y a réussi, ainsi que le Danemark.

**M. Sandront.** — Mais ces pays ont gardé tout de même leur système de protection.

**M. Buset.** — Je n'entre pas dans le détail. Je constate que la Belgique n'a pas encore agi dans ce sens, alors qu'elle en est, je crois, bien capable. Transformation de l'industrie? Je cite en exemple les pays scandinaves, l'Angleterre, qui, dans les conditions les plus diverses, ont réussi dans une large mesure à réorienter leur industrie en tenant compte des changements qui sont survenus dans le monde.

Dans quel sens faut-il le faire? Quelles sont les industries à créer, à transformer? Quels sont les fabricats nouveaux à implanter? Je trouve, messieurs, qu'il serait présomptueux de ma part de répondre à cette question; ce n'est d'ailleurs pas mon affaire. Ce que je demande, c'est que la Belgique reconnaisse enfin la nécessité vitale pour elle de réorienter son économie en face des conditions nouvelles, toutes différentes, dans lesquelles nous nous trouvons.

Ce que je demande, c'est la réforme de structure n° 1. Le gouvernement doit disposer des instruments nécessaires pour connaître les situations économiques, pour concevoir des solutions et pour les ordonner. Ce que je demande, c'est que, par la réforme de structure sur le secteur public de l'économie et sur les industries de base, si l'on a enfin le courage d'aller jusque-là, on ait en mains un outil esentiel pour l'exécution de ces transformations.

Vous me demanderez peut-être sous quel signe je veux faire cela? Puisque vous avez poussé une pointe à propos de l'économie dirigée, je vous répondrai que j'ai un parfait dédain de l'étiquette; qu'on appelle cette formule économie dirigée ou orientée, ou libérale, cela m'est suprêmement égal. Ce que je veux vous dire, c'est que je suis adversaire de l'étatisme, du capitalisme d'Etat, et que je renonce à instaurer le socialisme endéans les trois ans. Ce que je demande, c'est qu'on prenne conscience de deux faits. Le premier, c'est que l'Etat est devenu, par la force des choses, une puissance économique de tout premier ordre. Il est normal et naturel qu'on demande que l'Etat apprenne à se servir intelligemment de cette puissance économique, et qu'il la mette au service de la collectivité.

La deuxième chose dont je crois qu'on doit prendre conscience, ne vous en déplaise, c'est que libéralisme économique est mort. En France, M. Paul Reynaud, déclarant lui-même qu'il joue la dernière carte du libéralisme, sort des décrets-lois dans lesquels il y a des choses que je trouve singulières et d'autres abominables, mais qui contiennent toute une série de mesures interventionnistes. Enfin, au dernier congrès radical de Marseille, M. Gentin, ministre libéral de France, a exposé tout un programme économique que vous pouvez mettre en regard de ce que je dis ici. Il contient à peu près la même chose.

Dans tous les cas, messieurs, je trouve inquiétant qu'un ministre des finances, membre d'une gouvernement dont le programme est faire travailler, vienne, en 1938, faire à cette tribune des professions de foi libérales en matière économique. Si nous étions au XIX^e^ siècle, je lui donnerais peut-être raison, mais depuis le XIX^e^ siècle la page a tourné; nous sommes devant une crise profonde qui tient à des causes fondamentales. Les obstacles à surmonter sont innombrables, mais il faut cependant qu'on prenne conscience des réalités. Il y a un certain temps, avant la guerre par exemple, le progrès économique se réalisait par la construction de machines, d'engins, qui venaient prendre la place des hommes au travail, et l'on parlait de révolution industrielle. A l'heure actuelle, nous vivons une époque bien plus extraordinaire sous ce même rapport et l'on n'a pas l'air de s'en apercevoir, parce que la révolution technique s'opère non pas par la construction de locomotives, d'élévateurs à grain, de grues, etc., mais par la chimie, l'électrotechnique, la thermodynamique. Les causes initiales étant inapparentes, on ne voit pas que notre époque est soulevée par une formidable révolution technique, qui pose un des problèmes les plus essentiels, problème que le XIX^e^ siècle a parfois su résoudre.

Il faut notamment créer de nouvelles possibilités de travail à cause de l'efficience accrue des moyens de travail.

Deuxième chose : le centre de gravité de la vie économique se déplace inexorablement et votre pensée libérale, qui était si défendable au XIX^e^ siècle, se trouve absolument impuissante devant ce qui se passe au XX^e^. Le centre de gravité de la vie économique se déplace d'un continent à un autre, d'un pays à un autre, d'une région à une autre, d'une branche de production à une autre, d'un moyen de transport à un autre, et cela nous place devant des problèmes formidables que le libéralisme est absolument incapable de résoudre. Le premier, c'est la réorganisation du monde entier au point de vue économique, et le second, c'est la réadaptation de toutes les économies nationales. Cette réadaptation ne peut plus se faire par le jeu spontané des lois de l'économie classique qui vous est si chère, monsieur le ministre. Elle ne le peut plus pour plusieurs raisons, et d'abord parce que l'esprit d'entreprise n'est plus celui du XIX^e^ siècle. Les banques, — je veux parler des banques belges, — qui ont édifié leur prospérité sur le charbon, sur la métallurgie, sur les vieilles et grosses industries traditionnelles, défendent ce qu'elles ont acquis; elles font ce qu'elles peuvent pour maintenir leur situation et l'on ne parvient pas à les intéresser à une innovation quelconque. Les inventeurs, les ingénieurs, vos frères, monsieur le ministre, dont l'esprit inventif et la compétence technique sont indispensables à un monde qui veut se transformer sont, vous le savez bien, à de rares et heureuses exceptions près, sous la férule des hommes d'argent.

Ils ne travaillent plus que pour fournir contre monnaie les projets dont on les a chargés. Le travail créateur du technicien du XX^e^ siècle n'est plus libre. Il faudra que l'Etat lui-même donne la liberté à un corps de techniciens pour que nous ayons des idées nouvelles qui puissent nous servir.

D'autre part, le danger persistant de la guerre engendre le pessimisme, le pessimisme du producteur qui n'ose entreprendre des choses nouvelles; le pessimisme du consommateur, qui se retient d'acheter afin d'avoir une réserve en prévision des mauvais jours qui pourraient venir. Nous n'avons pas assez l'habitude de ces situations; nous ne parvenons pas à développer en nous la mentalité des gens qui vivent sur les flancs des volcans et qui y organisent leur vie de la façon à rendre agréables les périodes d'intervalle entre les catastrophes.

Le personnel politique tout entier est inapte à cette tâche. En parlant ainsi, je ne veux exclure personne et je me range parmi les autres. Même les gouvernants, les parlementaires et ceux qui ont le souci des problèmes d'économie générale n'ont pas, pour la plupart, la formation scientifique ou l'expérience qui conduisent à connaître ces choses et à en parler avec autorité. D'autre part, la presse est si éloignée de ces questions qu'elle nous fabrique une opinion publique absolument aveugle, de telle sorte qu'on n'aperçoit pas d'où peut venir la libération.

Elle ne viendra pas du libéralisme, parce que si le libéralisme avait pu réaliser ce miracle, on s'en serait rendu compte depuis des années que nous sommes dans la crise. Elle ne viendra pas non plus des banquiers, parce que les banquiers sont trop vieux et ont trop le souci de garder leurs situations acquises; ils ont des intérêts trop consolidés pour avoir encore l'esprit d'entreprise d'autrefois. Il faut que la libération vienne d'ailleurs.

Mesdames, messieurs, je ne veux pas faire une incursion dans l'histoire, mais en face du libéralisme que l'honorable ministre invoquait complaisamment tout à l'heure, je pourrais rappeler que, dans l'espace d'un bon siècle, il y a eu des hommes comme Napoléon, Guillaume d'Orange, Frère-Orban, Léopold II, d'autres encore, dont la puissance créatrice a ouvert la voie, avec intelligence, énergie et audace, à l'expansion économique.

C'est le problème qui se pose actuellement. Il faut avoir le courage de dire ces choses au parlement, au gouvernement, au pays tout entier. La situation économique de la Belgique est terriblement inquiétante. Vous n'oseriez pas, monsieur le ministre, vous lever pour affirmer que nous n'avons pas à nous soucier outre mesure de ces difficultés. Je serais bien étonné si vous pouviez certifier qu'en laissant faire et en laissant passer, nous arriverons tout de même à une situation meilleure. Il faut avoir le courage de dire ces choses, parce qu'autrement on n'aura pas le courage de réagir et de faire l'effort nécessaire pour redresser cette situation.

Je fais donc appel à tous les esprits de bonne volonté pour qu'ils unissent leurs efforts et pour qu'ils travaillent ensemble afin de faire sortir la Belgique du marasme où elle se débat. Nous verrons alors si, devant ces problèmes fondamentaux, l'intérêt général dont on nous a tant parlé pour aller à Burgos sera encore un impératif catégorique aux yeux de tous. Nous verrons alors si l'on veut vraiment réaliser de profondes réformes de structure économique pour empêcher que la Belgique entre définitivement dans la voie de la décadence et pour faire en sorte qu'elle redevienne, au contraire, une terre industrieuse et prospère, où de nouveaux progrès sociaux seront possibles parce que nous lui aurons donné préalablement une économie saine et solide. (*Très bien! et applaudissements sur les bancs socialistes.*)

VRAAG TOT INTERPELLATIE. — DEMANDE D'INTERPELLATION.

**De heer voorzitter.** — Ik ontving zooeven een vraag tot interpellatie van den heer Devroe, gericht tot de heeren ministers van economische zaken, van openbare werken en werkverschaffing « over de onrustwekkende stijging der werkloosheid en de maatregelen welke zich ten overstaan van dezen toestand opdringen ».

Je viens de recevoir une demande d'interpellation de M. Devroe, adressée à MM. les ministres des affaires économiques, des travaux publics et de la résorption du chômage « sur la recrudescence du chômage et les mesures qui s'imposent en présence de cette situation ».

BUDGETS D'ORDRE FINANCIER POUR L'EXERCICE 1939.
PROJET DE LOI PORTANT MAJORATION DE LA REDEVANCE PRÉVUE SUR LES APPAREILS RÉCEPTEURS DE RADIODIFFUSION.

*Reprise de la discussion.*

BEGROOTINGEN VAN FINANCIEELEN AARD VOOR HET DIENSTJAAR 1939.
WETSONTWERP HOUDENDE VERHOOGING VAN DE TAXE OP DE RADIO-ONTVANGTOESTELLEN.

*Hervatting van de bespreking.*

**M. le président.** — Nous reprenons la discussion générale en cours.

La parole est à M. Glineur.

**M. Glineur** (1). — Nous ne pouvons faire abstraction, en faisant ce discours, des actes posés par le gouvernement au cours de ces derniers jours. En annonçant les négociations en vue de l'envoi d'un délégué à Burgos, ce gouvernement a marqué sa volonté d'ap-

(1) Reproduit d'après le *Compte rendu analytique*. (Décision de la Ch. des rep. du 11 mars 1896.)

porter son concours à la politique de Munich et se rend complice des gouvernements de dictature qui menacent la paix. Ce gouvernement s'oriente aussi vers une politique de déflation préjudiciable aux intérêts de la classe ouvrière. Le gouvernement Spaak se présente ainsi comme l'émule du gouvernement réactionnaire de M. Daladier contre lequel la classe ouvrière de France vient de se dresser. Que notre gouvernement le sache bien : notre classe ouvrière de Wallonie et de Flandre se dressera contre sa politique de réaction avec la même unanimité.

Nous basons notre critique sur les observations formulées par notre camarade Dimitrov, le héros de Leipzig, dénonçant le danger fasciste. Ce budget indique un glissement à droite et le début d'une déflation néfaste. Il enfoncera le pays dans le marasme et engendrera de graves conflits sociaux. Ces constatations découlent des observations objectives de la situation. Le budget démontre la faillite de la politique du gouvernement et la justesse de nos critiques antérieures. L'an dernier, notre camarade Relecom disait que si le budget était la pierre de touche de la politique, il fallait conclure à la faillite. M. de Man et ses collègues ont pris au sérieux le mythe de la rénovation économique. C'était un beau rêve. Mais les prévisions de recettes étaient illusoires. Voilà ce que disait M. Relecom. Donc, c'est nous, communistes, qui avons eu raison. On n'oserait rappeler les débats de l'an dernier et plus personne n'oserait défendre le budget présenté par M. de Man. Entre les recettes prévues par M. de Man et celles indiquées dans l'exposé du présent budget, il y a une différence de 474 millions. La différence pour les recettes prévues et effectivement encaissées est de 979 millions. Au total, entre les prévisions de l'illustre père du Plan et les chiffres indiqués dans l'exposé, il y a une différence de 1,453 millions!

Tout cela résulte en ordre principal de l'étendue de la crise économique et de l'incapacité qu'on éprouve à faire payer les riches.

Dans le domaine des recettes fiscales, timbres, etc., on avait prévu 3,225 millions, alors qu'aujourd'hui on nous annonce des recettes s'élevant seulement à 2,700 millions, soit 525 millions en moins. Ceci démontre la faillite de la politique de l'union nationale. A présent, on voudrait attribuer tous nos malheurs à la situation mondiale. Sans doute, celle-ci a influé sur la conjoncture belge. Mais il est évident qu'il y a d'autres causes profondes, de caractère intérieur, causes sur lesquelles on aurait pu influer si on l'avait voulu.

Il suffit de voir les index de tous les pays en ce qui concerne la production pour s'en rendre compte. La Belgique est très nettement à l'arrière, alors qu'en U. R. S. S. la situation s'avère particulièrement intéressante.

Les indices comparés de juillet donnent un recul de 14 p. c. pour la Belgique, alors qu'il n'est que de 8 p. c. pour l'Angleterre. Le vice de notre politique est d'être orientée vers la diminution du pouvoir d'achat des masses. En refusant de faire payer les riches, on va vers la déflation.

Relecom avait indiqué que le déficit probable pour 1938 serait d'environ 750 millions. Les parlementaires ont la mémoire courte. Je rappellerai à ceux qui sont encore présents que, le 16 décembre 1937, M. de Man escomptait le maintien de la conjoncture économique et reprochait à ceux qui la peignaient en noir qu'ils nuisaient au pays. Il soutenait qu'il n'y avait qu'un arrêt momentané et qu'il ne fallait pas redouter une crise. Il affirmait que le budget était honnêtement établi. Or, le gâchis est là, parce que l'on a refusé de faire payer les riches. Le présent budget est établi sous le signe d'une régression plus profonde. Au déficit de 1938 s'ajoutera celui de 1939. Le boni de 17 millions n'est acquis que par des trucs comptables. Des causes profondes déséquilibrent le budget.

D'abord, on ne prévoit que 500 millions pour le chômage. Ce chiffre est établi sur l'hypothèse du vote de la loi relative à l'assurance-chômage obligatoire.

Or, c'est un secret de polichinelle que l'attitude des partis réactionnaires et celle équivoque du gouvernement ne permettront pas de mettre cette loi en vigueur à la date prévue.

Mais on peut dès à présent s'attendre à une accentuation du chômage et affirmer que les calculs du gouvernement sont inférieurs d'environ 400 millions.

M. le ministre des finances a dit tout à l'heure qu'il escomptait récupérer les 400 millions réclamés aux caisses de chômage. Il oublie que si ces caisses se sont trouvées dans cette situation, c'est la faute au gouvernement lui-même, ceci par suite des retards apportés par ses services dans l'examen des feuilles d'état de besoin.

Le gouvernement escompte d'autre part que les salaires des fonctionnaires pourront être établis sur la base moyenne de 107,5. La hausse persistante des indices de détail démontre que c'est sur 110 et même 115 que devraient être établis les calculs, ce qui représenterait une différence de 199 millions pour les salaires, pensions et allocations.

Il est illusoire de supposer qu'une baisse des prix de détail s'opère à la suite de la baisse des prix de gros. Les contingentements et les impôts indirects provoquent la vie chère. Les dépenses seront supérieures aux prévisions. Pour les recettes, l'optimisme est également inconsidéré. Où le gouvernement espère-t-il trouver l'augmentation de 200 millions pour l'enregistrement? La taxe de transmission a été également surévaluée de plus de 400 millions. Les rentrées des droits de douanes sont également surestimées. On fait abstraction de l'augmentation du nombre des chômeurs, des restrictions des ressources des travailleurs. Bref, de gouvernement s'oriente nettement vers la déflation. M. de Man l'a déclaré au congrès du P. O. B. de façon très nette. Il est vrai que le gouvernement nie qu'il aille vers la déflation. M. de Man a déclaré qu'elle était inéluctable si l'on ne vote pas les impôts suffisants.

M. de Man a souligné que même en usant d'artifices pour reculer l'échéance de la déflation, la politique du gouvernement n'en grèverait pas moins l'héritage qu'il léguerait à ses successeurs.

La politique du gouvernement en ce qui concerne les traitements de ses agents est indéfendable. Soyez convaincus que les patrons s'empareront de cette politique pour l'étendre aux ouvriers de l'industrie privée. Voyez ce qui se passe chez les mineurs où les patrons refusent d'accorder aux travailleurs les 2 1/2 p. c. d'augmentation auxquels ils ont droit.

Même politique du gouvernement en ce qui concerne les pensions et les diverses indemnités dues au personnel. On veut donc s'attaquer aux moyens de vie essentiel des travailleurs.

Le gouvernement veut encore augmenter les charges des modestes travailleurs de l'Etat. A leurs protestations se joignent celles des invalides. Cette politique, le gouvernement veut la réaliser à l'aide des pouvoirs spéciaux dont M. Buset a dénoncé le danger. Elle constitue également une menace pour les dépenses sociales. Le cas échéant, on réduirait les allocations de chômage et les pensions. L'usage fait antérieurement des pouvoirs spéciaux nous fait craindre le pire.

Le budget extraordinaire est également établi sous le signe de la déflation. Dans sa déclaration ministérielle, M. Spaak avait déclaré que son gouvernement voulait faire travailler. Or, les crédits prévus au budget extraordinaire de 1939 ont été réduit de 962 millions, soit 37.2 p. c. des crédits de 1938. Il ne s'agit donc plus de faire travailler. C'est le contraire.

La réduction est plus massive encore si nous considérons le poste des travaux et de la résorption du chômage : 1 milliard 280 millions qui est ramené à 626 millions pour 1939.

Il résulte du tableau annexé au rapport de M. Heyman que la santé publique se voit enlever 27 millions, soit le quart des crédits de 1938, et l'instruction publique 60 millions, ce qui représente la moitié de ce qui était alloué en 1938.

Ceci n'empêche pas M. le premier ministre d'aller dans des meetings publics proclamer que les instituteurs sont les plus mal payés après les ouvriers mineurs.

L'agriculture, elle aussi, est frappée, de même que le département de la prévoyance sociale. On a mis l'O. R. E. C. en veilleuse. Le commissariat royal chargé de la question des travaux dans le Borinage est supprimé.

**M. Debersé.** — Vous faites erreur. Le commissaire royal pour le Borinage est toujours en fonction.

**M. Glineur.** — Nous verrons dans la pratique.

**M. le président.** — Monsieur Glineur, je suis obligé de vous interrompre. En avez-vous encore pour longtemps?

**M. Glineur.** — Pour dix minutes, un quart d'heure environ.

**M. le président.** — Alors vous continuerez mardi prochain.

**M. Glineur.** — Pourquoi?

**M. le président.** — Je vais vous le dire. Je me vois forcé de lever la séance, puisque l'honorable ministre des finances est empêché de rester plus longtemps parmi nous...

**M. Glineur.** — Ce n'est pas parce que le gouvernement est par terre...

**M. le président.** — ... le conseil des ministres étant convoqué pour 6 heures.

Je propose de clore la liste des orateurs inscrits, dans la discussion générale bien entendu. Cette discussion continuera donc mardi prochain, 6 décembre, à 3 heures, les sections étant convoquées à 2 heures, pour l'examen du projet de loi sur les pouvoirs spéciaux.

Pourront donc parler mardi prochain, d'abord M. Glineur, pour continuer son discours...

**M. Glineur.** — S'il y a encore un gouvernement!

**M. le président.** — ... pourront parler ensuite pendant quinze minutes : MM. Vranckx, Van Hamme, Van Glabbeke, Pelgroms, Depotte, Van den Eynde, Uytroever, Carton de Wiart, Martel et Wauters.

Ce jour-là, mardi 6 décembre, on terminera l'examen des articles et on votera les budgets d'ordre financier. Donc pas d'interpellations mardi, mais séance à 3 heures pour continuer l'examen des budgets d'ordre financier et du projet joint.

Toekomenden Dinsdag zal de zitting geopend worden te 3 uur, omdat de afdeelingen gelast met het onderzoek van het wetsontwerp betreffende de bijzondere machten te 2 uur zullen bijeengeroepen worden. Wij zullen denzelfden dag de ingeschreven sprekers hooren voor het verder onderzoek van de wetsontwerpen van financieelen aard. Niemand kan nog ingeschreven worden voor de algemeene bespreking; de lijst van de ingeschreven redenaars is afgesloten, en Dinsdag aanstaande zullen wij over die wetsontwerpen stemmen, alsook over het wetsontwerp aangaande de onteigeningen.

— La séance est levée à 18 heures.

De zitting wordt opgeheven te 18 uur.

Mardi, séance publique à 15 heures.

Dinsdag, openbare zitting te 15 uur.

## QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Butaye, P. Collet, Coussens, Henon, Jacques, Pelgroms** et **Van Walleghem.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Butaye, P. Collet, Coussens, Henon, Jacques, Pelgroms** en **Van Walleghem.**

Imprimerie du *Moniteur belge*, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — Drukkerij van den *Moniteur belge*, Leuvensche straat, 40, Brussel.
Directeur : Bourlard, L.-A.-J.